



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**25<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 5 octobre 1999, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 106 de l'ordre du jour (*suite*)

**Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille : suivi de l'Année internationale des personnes âgées**

### **Rapport du Secrétaire général (A/54/268)**

### **Projet de résolution (A/54/L.6)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que dans une lettre datée du 5 octobre 1999 adressée au Président de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois d'octobre, demande que l'Assemblée entende une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège lors des séances plénières consacrées à ce point de l'ordre du jour.

Compte tenu de l'importance accordée à la question à l'examen, il a été proposé que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition demandant à l'Assemblée d'entendre l'Observateur du Saint-Siège?

**M. Abulhasan** (Koweït) (*parle en arabe*) : Les personnes âgées constituent un pilier indispensable de toute société. Elles sont les gardiennes de l'histoire d'une nation et les dépositaires de son expérience. Cette expérience permet aux peuples et aux nations de se rénover et aux civilisations de progresser. Elle permet donc à la civilisation humaine tout entière de se construire. Compte tenu de ce fait, l'Assemblée générale a proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées. Nous louons le travail qui a été fait pour élaborer le rapport dont est saisie l'Assemblée et qui figure dans le document A/54/268, intitulé «1999, l'Année internationale des personnes âgées : activités et bilan».

Nous devons souligner à cet égard que les problèmes liés aux personnes âgées ne se posent pas de la même façon dans toutes les sociétés ou communautés. Ces problèmes varient d'une famille à l'autre et d'une société à l'autre en fonction des relations au sein de ces communautés, et de l'éducation culturelle et religieuse qu'elles dispensent.

L'État du Koweït a toujours manifesté une grande attention et beaucoup d'intérêt pour les personnes âgées; il s'est toujours occupé des personnes âgées parce qu'elles ont joué un rôle de pionnier dans la création d'un Koweït moderne et dans la préservation de sa structure. L'islam nous impose des devoirs spécifiques envers les personnes âgées; il commande de faire preuve de bienveillance et de genti-

lesse à leur égard et d'éliminer toutes les difficultés et tous les obstacles autour d'eux.

«Et voilà que ton Seigneur a décrété de n'adorer que Lui et d'user de bonté envers les père et mère». (*Le Coran, XVIII:23*)

La Constitution koweïtienne prend soin de tous les citoyens d'âge avancé, en cas de maladie ou d'incapacité, et met à la disposition des citoyens des services de sécurité sociale et de soins de santé. Un arrêté ministériel pris en 1998 a créé un comité consultatif suprême en vue d'élaborer des plans pour des soins à domicile à l'intention des personnes âgées. Ce comité est chargé de superviser ce projet et de poser les fondations d'une politique qui puisse donner de bons résultats en faveur des personnes âgées. Cet arrêté est une réalisation importante traduisant l'intérêt grandissant que l'État du Koweït manifeste pour les personnes âgées. Cela traduit également l'appui que nous apportons aux personnes âgées et à la place qu'elles occupent dans la société koweïtienne. Nous leur assurons des soins à domicile grâce aux travailleurs sociaux au lieu de les placer dans des maisons de retraite ou de les laisser sans soins adéquats.

Les soins accordés aux personnes âgées sont une fonction essentielle des services koweïtiens de soins sociaux, qui reçoivent un appui constant de l'État. Nous offrons aux personnes âgées toute une gamme de services et de soins. Par exemple, l'État offre des institutions d'hébergement et des soins postérieurs au traitement médical, des soins quotidiens et notamment des soins à domicile. En somme, nous offrons aux personnes âgées toutes sortes de services, programmes et activités à domicile, qui sont assurés par des spécialistes formés. L'espérance de vie des citoyens koweïtiens a augmenté, elle est de 74 ans pour les femmes, et de 72 ans pour les hommes, grâce aux services et aux soins offerts par l'État aux personnes âgées.

Parallèlement à la célébration par les Nations Unies de l'Année internationale des personnes âgées, le Koweït a créé une commission nationale chargée de préparer les événements de l'Année. Les activités déployées par cette commission pour célébrer cette Année comprennent des tables rondes et des colloques scientifiques sur toutes les questions ayant trait aux personnes âgées, notamment les questions professionnelles, psychologiques, de santé et sociales, ainsi que les activités de loisirs. Elles comprennent aussi la réalisation d'études sur le terrain pour détecter les cas de maladies ou d'affections chroniques touchant les personnes âgées dans les hôpitaux et trouver des solutions

appropriées aux questions les concernant. Le Koweït rend honneur aux devanciers âgés, qui ont contribué à la renaissance de notre pays et il organise des cours de formation pour les personnes qui s'occupent des personnes âgées dans les institutions d'hébergement et les hôpitaux, afin d'améliorer la qualité des soins. La commission a organisé une vaste campagne médiatique pour promouvoir le nouveau système de soins accordés aux personnes âgées par des unités mobiles de soins à domicile. Ce système est actuellement mis en oeuvre par un groupe de travail centralisé et spécialisé comprenant tous les éléments nécessaires pour la fourniture des soins à domicile aux personnes âgées, en coordination étroite avec leurs familles.

Le projet vise à préserver la dignité des personnes âgées, à leur offrir des soins et des services à domicile et à répondre à leurs problèmes sociaux et psychologiques. Nous offrons également aux personnes âgées des services infirmiers et cliniques, des conseils en matière de nutrition équilibrée et de récréation, ainsi que tout l'équipement médical dont elles ont besoin.

En cette veille du XXIe siècle, je ne peux que rendre hommage à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour avoir proclamé 1999 Année internationale des personnes âgées, avec pour thème «Vers une société pour tous les âges», puisqu'au début de 2002, les personnes âgées représenteront 25 % de la population totale des pays en développement, ce qui aura une incidence très importante sur le développement économique et social de ces pays.

**M. Chandraprasert** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un plaisir de participer à cette séance plénière de l'Assemblée générale et de vous présenter à cette occasion un bref rapport sur les activités organisées par la Thaïlande pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées. J'aimerais saisir cette occasion pour dire mon appréciation au Secrétaire général pour son rapport, intitulé «1999, l'Année internationale des personnes âgées : activités et bilan», qui met en relief les activités organisées au cours de cette année importante en vue de promouvoir le bien-être des personnes âgées.

En Thaïlande, on considère comme personne âgée tout individu ayant 60 ans ou plus. Les personnes âgées représentent aujourd'hui environ 8,9 % de notre population, soit 5,5 millions d'individus. On estime qu'au cours de la prochaine décennie, leur nombre passera à 7 ou 8 millions grâce aux progrès considérables réalisés en matière de soins de santé et de technologie médicale.

Les problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées en Thaïlande sont nombreux. Que ce soit dans le domaine de la santé, des revenus, du logement ou de l'accès aux services sociaux, les problèmes ont une incidence importante sur les personnes âgées et constituent un grave défi lancé à la société. La situation a été aggravée par l'évolution de la famille, qui est passée de la famille élargie à la famille nucléaire, alourdissant par là les pressions pesant sur le Gouvernement dans sa prise en charge des personnes âgées.

Comment la Thaïlande fait-elle face à ces problèmes? Heureusement, en Thaïlande, les personnes âgées jouissent d'une grande vénération. Notre culture traditionnelle incite les jeunes à respecter les personnes âgées et à prendre soin d'elles. Cette culture traditionnelle allège en partie les problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées.

En outre, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales ont mis en oeuvre des programmes de prévention et de protection à l'intention des personnes âgées, conformément aux directives de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne en 1982. La Commission nationale pour les personnes âgées a été créée en 1982 et, la même année, le 13 avril de chaque année a été proclamé Journée nationale des personnes âgées. Le Gouvernement a également encouragé chaque province du pays à se doter d'un club où les personnes âgées peuvent se rendre pour organiser des activités tant pour elles-mêmes que pour le reste de la société hors de ces clubs. On recense aujourd'hui plus de 3 000 clubs de personnes âgées en Thaïlande. En 1989, ces clubs ont décidé de créer le Conseil des personnes âgées de Thaïlande, qui coordonne les activités de l'ensemble des associations et des clubs de personnes âgées. Ce conseil comprend les organisations gouvernementales et non gouvernementales du pays.

Les politiques d'appui aux personnes âgées sont intégrées à la politique nationale. Elles s'inscrivent dans trois stratégies globales nationales, à savoir le huitième Plan national de développement économique et social (1997-2001), les Politiques et mesures nationales à long terme pour les personnes âgées (1992-2011) et le troisième Plan national pour le développement du bien-être et du travail social (1997-2001). Sur la base de ces trois stratégies nationales, le Gouvernement va prendre les mesures suivantes en vue d'améliorer le bien-être des personnes âgées : promotion des connaissances en matière de soins de santé; développement des services sociaux de base; encouragement du transfert de l'expérience des personnes âgées aux jeunes; promotion de la valeur des obligations familiales réciproques; renforcement des valeurs religieuses et morales;

subvention des prestations de services fournis par les communautés et les organisations non gouvernementales; amélioration de la formation des fournisseurs de services aux prestataires âgés; promotion de la collecte de données, de la recherche et de l'évaluation des projets.

Le Département du bien-être public, qui dépend du Ministère du travail et des affaires sociales, a été désigné comme organe de coordination de l'ensemble des activités organisées pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées. Notre organisation des activités marquant cet événement est un reflet de notre attachement au principe selon lequel les personnes âgées contribuent à la société et doivent tirer profit d'elle — principe largement reconnu par l'ONU et la communauté internationale.

Sur cette base, la Commission nationale pour l'Année internationale des personnes âgées, présidée par M. Chuan Leekpai, Premier Ministre de la Thaïlande, a lancé un programme d'activités à travers tout le pays, avec la participation du Gouvernement, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et surtout des personnes âgées elles-mêmes. Les principales activités de ce programme étaient les suivantes.

Premièrement, le Gouvernement a lancé l'Année internationale des personnes âgées en Thaïlande par une cérémonie à l'Hôtel du gouvernement, sous la présidence du Premier Ministre, avant la semaine marquée par la Journée nationale des personnes âgées et la Journée nationale de la famille.

Deuxièmement, la Déclaration sur les personnes âgées de Thaïlande a été adoptée par le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les institutions publiques et sociales, confirmant l'engagement et l'obligation d'améliorer la qualité de vie et de protéger et promouvoir les droits des personnes âgées.

Troisièmement, le Gouvernement a créé un organe national de coordination pour les personnes âgées, placé sous le patronage du Cabinet du Premier Ministre, qui est responsable de formuler des politiques et des stratégies et de veiller à coordonner continuellement et efficacement les actions menées en faveur des personnes âgées par les institutions concernées.

Quatrièmement, des forums réunissant des personnes âgées ont été organisés dans les quatre régions du pays afin de leur permettre d'échanger leurs idées concernant des questions d'ordre social. Ces idées s'avèrent précieuses et

elles seront prises en compte lors de l'élaboration des futurs plans et politiques en faveur des personnes âgées.

En Thaïlande, les institutions religieuses ont joué et continuent de jouer un rôle important pour forger le mode de vie des Thaïlandais et les amener à faire davantage preuve de compassion. C'est pourquoi le Gouvernement thaïlandais encourage les collectivités à mobiliser leurs populations afin qu'elles s'organisent pour assurer la gestion de centres de services sociaux à l'intention des personnes âgées dans les temples au niveau de tout le pays. Ces centres devraient servir de mécanismes principaux de mise en oeuvre sur le plan local de services sociaux à l'intention des personnes du troisième âge. Ces services sont dispensés tant par le Gouvernement que par les organisations non gouvernementales. Les activités organisées par ces centres seraient également bénéfiques à toutes les tranches d'âge.

Dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en Thaïlande, nous avons constaté avec satisfaction que la population thaïlandaise et diverses organisations accordent une attention accrue aux personnes âgées et participent aux activités organisées aussi bien à Bangkok qu'en province. Des personnes de tous les âges reconnaissent aujourd'hui l'importance des personnes âgées et manifestent davantage de respect et de compassion à leur égard. Les personnes âgées elles-mêmes ont donné la preuve qu'elles étaient en mesure de contribuer à la société en transmettant leur expérience aux jeunes.

Pour tirer parti de ce nouvel élan, le Gouvernement thaïlandais a élaboré les directives suivantes en vue d'aider les personnes âgées à l'avenir. Premièrement, il y a lieu d'appuyer et d'encourager les organisations non gouvernementales, les fondations, les associations et toute la société civile à aider les personnes âgées en leur donnant accès aux services dans les régions rurales. Deuxièmement, une loi sur les personnes âgées entrera en vigueur dans les plus brefs délais. Troisièmement, une action devra être menée pour inciter les collectivités à reconnaître les problèmes des personnes âgées. Quatrièmement, il y a lieu de sensibiliser davantage les familles et les collectivités sur la façon d'assurer la protection des personnes âgées en soulignant l'importance de maintenir des contacts et un soutien mutuel entre les membres des grandes familles. Cinquièmement, il faudra renforcer les mécanismes qui coordonnent les questions ayant trait au vieillissement. Sixièmement, il est prévu de préparer un deuxième plan à long terme pour les personnes âgées. Septièmement, il faut encourager la conduite d'études et de recherches sur les personnes âgées. Huitièmement,

l'accès des personnes âgées aux services sociaux dans tout le pays doit être assuré grâce à l'envoi d'unités mobiles dans les communautés et les zones rurales.

Avant de conclure, je tiens à assurer les Membres de l'Assemblée que le plan de développement économique et social de la Thaïlande et les directives à l'intention des organisations intéressées permettront d'apporter un appui soutenu et d'accorder une haute priorité à l'institution de la famille au sein de laquelle les personnes âgées représentent un apport précieux et utile. Après tout, non seulement les personnes âgées constituent notre lien avec le passé et incarnent l'héritage culturel vivant mais elles sont en outre les dépositaires de la sagesse collective dont s'inspire la société pour prendre des décisions importantes concernant notre présent et notre avenir.

**M. Yel'chenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Année internationale des personnes âgées arrive à un moment où la proportion de personnes âgées par rapport à la population totale est en croissance continue. En termes absolus, le nombre de personnes âgées augmente d'un million par an. D'un point de vue démographique, le monde devient plus grisonnant.

Cette énorme croissance se poursuivra longuement au XXIe siècle. Il ressort d'après les statistiques que dans quelques générations, la durée moyenne de l'espérance de vie devrait encore augmenter de 20 ans. La population du monde vieillit donc.

L'évolution de la vie politique, l'industrialisation et les avancées technologiques ont apporté d'immenses bénéfices à la majeure partie de l'humanité, mais pas à tous. Notre objectif commun devrait donc consister à édifier une communauté pour toutes les générations. L'Année internationale des personnes âgées a donné aux décideurs gouvernementaux, aux chercheurs, aux praticiens, aux organisations non gouvernementales, aux associations communautaires et au public dans son ensemble l'occasion de se concentrer sur la situation des personnes âgées.

Comme nous pouvons le voir dans le rapport du Secrétaire général (A/54/268), les gouvernements ont pris cette année des mesures pratiques importantes pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Nous pouvons désormais faire un bilan des progrès réalisés dans ce domaine. L'échange d'informations et d'expériences au niveau international peut efficacement promouvoir l'élaboration de nouvelles initiatives et stratégies à long terme sur le vieillissement.

À cet égard, notre délégation se félicite du travail remarquable qui a été effectué dans ce domaine par le programme des Nations Unies sur le vieillissement et notamment par son directeur, le Coordonnateur de l'Année internationale des personnes âgées, Alexandre Sidorenko, notre compatriote. Nous espérons que cette équipe poursuivra avec succès son travail utile.

Je voudrais brièvement vous parler maintenant de la situation en Ukraine. Comme de nombreux autres pays, l'Ukraine connaît un processus de vieillissement rapide de sa population. La situation démographique actuelle se caractérise par une augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans. En 1960, la proportion de personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population était de 13,8 %, en 1996, ce chiffre est passé à 18,6 % et il devrait atteindre 22 % en 2015. Ce processus de vieillissement cause des difficultés liées à des problèmes généraux de notre développement économique : nos ressources en main-d'oeuvre, la structure de nos services médicaux, sociaux et autres, notre aide financière à l'intention des personnes âgées, leur statut au sein de la famille et de la société, les relations entre générations, etc.

Afin de résoudre ces problèmes, le Gouvernement de l'Ukraine a pris des mesures pratiques pour favoriser l'épanouissement continu et le bien-être des personnes âgées en lançant des programmes nationaux d'ensemble permettant la conduite d'activités pendant l'Année internationale des personnes âgées et au-delà, qui combinent les efforts des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations à but non lucratif et des institutions académiques.

En termes pratiques, nous avons augmenté les pensions de retraite et engagé une réforme de l'assurance vieillesse. Le programme national visant à éliminer la pauvreté chez les personnes âgées est devenu un instrument important pour aligner leur niveau de revenu sur la moyenne nationale en leur accordant des allocations spéciales et ordinaires accrues.

Dans le cadre du programme national destiné à promouvoir la santé des personnes âgées, le Gouvernement de l'Ukraine a renforcé les institutions existantes et en a créé de nouvelles en vue de leur apporter une meilleure assistance médicale. Ce programme vise en outre à leur fournir le plus d'avantages sociaux possible, à encourager une plus grande productivité, à améliorer la qualité des services, à garantir la distribution de moyens d'insertion et d'autres outils et à améliorer les comportements actuels à l'égard des personnes âgées. Le Gouvernement qui offre aux personnes

âgées un accès libre et gratuit à l'assistance médicale, continue d'appliquer des lois leur octroyant des privilèges en matière de santé. Ce programme a permis de mieux coordonner les activités entreprises par les pouvoirs locaux et l'administration centrale, ainsi que celles menées par les entreprises, les diverses organisations et les syndicats qui traitent des différents aspects des problèmes que rencontrent les personnes âgées.

Entre autres mesures, le Gouvernement et les pouvoirs locaux ont établi des politiques destinées à encourager la production de produits alimentaires et d'autres biens nécessaires aux personnes âgées. En outre, le Gouvernement offre des services sociaux spéciaux à leur intention en accordant une attention particulière aux personnes handicapées.

En Ukraine, le problème des personnes âgées est également envisagé en tenant compte des disparités entre les sexes. À cet égard, j'aimerais signaler un phénomène important qui est apparu dans notre pays au cours de ces 10 dernières années. En Ukraine, l'écart dans l'espérance de vie moyenne entre les hommes et les femmes a considérablement augmenté à tel point que les femmes vivent en moyenne aujourd'hui environ 12 années de plus que les hommes. La proportion de femmes âgées ne cesse donc d'augmenter. D'autre part, il ressort des statistiques que les femmes âgées sont plus pauvres que les hommes âgés et qu'elles ont plus souvent besoin d'une attention médicale supplémentaire.

Sans entrer dans les causes profondes de ce phénomène, il est toutefois bon de dire que cette situation a conduit notre gouvernement à entreprendre un certain nombre de mesures supplémentaires afin d'adapter le système des soins de santé et des services médicaux dispensés aux personnes âgées, ainsi que le travail de nombreuses institutions sociales, pour qu'il réponde aux besoins de la proportion croissante de femmes du troisième âge. Alors que ce processus d'adaptation n'est pas encore achevé, il est d'ores et déjà clair qu'il nous faut des fonds et des ressources supplémentaires, qui manquent dans un pays à économie de transition. Néanmoins, nous continuerons de prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution efficace à ce problème.

L'évolution récente de notre situation démographique soulève des questions fondamentales quant à la politique adéquate à suivre vis-à-vis des personnes âgées et elle a mis en lumière la nécessité d'adopter de nouvelles approches dans ce domaine. Bien sûr, les services de sécurité sociale et les autres services et bénéfiques conventionnels du même type revêtent une grande importance. En revanche, ils ne suffiraient peut-être pas à améliorer notablement la situation.

Nous devons par conséquent continuer à la fois de garantir soins et revenus minimum et de poursuivre des stratégies visant à protéger les droits de cette catégorie de personnes. Ce faisant, nous devrions prendre des mesures décisives pour nous diriger vers une société axant ses politiques sur l'autonomie et l'indépendance des personnes âgées, leur permettant de devenir des membres actifs de la société.

À cet égard, l'Ukraine se félicite de la série de mesures importantes prises par le Secrétariat de l'ONU à l'appui d'une stratégie prospective à long terme sur le vieillissement, comprenant la convocation en 2002 d'une conférence d'examen des résultats de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Nous sommes également favorables à la proposition de réviser le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté à Vienne et déjà vieux de 20 ans, pour l'adapter à l'évolution de la situation et aux nouveaux défis. Nous espérons que des ressources suffisantes seront débloquées à cette fin.

La vieillesse est notre destin à tous et en créant de nouvelles occasions au profit des plus âgés et en améliorant leurs conditions de vie, c'est avant tout à nous-mêmes que nous pensons. La question rhétorique posée il y a près de deux siècles par le célèbre poète anglais Lord Byron «Quel est le plus grand des maux qui guettent le grand âge?» doit rester dans le passé.

**M. Balanandan** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer au Secrétaire général la gratitude de ma délégation pour son rapport sur les activités liées à l'Année internationale des personnes âgées. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'approche scientifique adoptée pour le suivi des questions ayant trait au vieillissement. Nous remercions le Gouvernement espagnol de son offre d'accueillir une deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002.

Nous estimons que le vieillissement ne doit pas être considéré comme un problème auquel les sociétés doivent faire face. Nous n'avons pas besoin de nous alarmer face au processus de grisonnement de notre société. C'est un phénomène naturel qui demande des adaptations et des réorientations de la société permettant à chacun d'apporter sa contribution au bien-être ultime de toute l'humanité. J'oserais dire que plus qu'une société pour tous les âges, ce à quoi nous devons oeuvrer, c'est à créer une société embrassant toute l'humanité, dans laquelle les jeunes comme les vieux, les forts comme les faibles, les personnes valides comme les invalides, les enfants comme les parents obtiennent des

chances égales d'apporter leur contribution, de renforcer les rapports humains et de réaliser leurs aspirations.

Nous ne croyons pas au stéréotype de l'âge. Nous ne croyons pas qu'un être humain est une antiquité lorsqu'il est âgé et une nouveauté quand il est jeune. L'éminent philosophe et deuxième Président indien, M. S. Radhakrishnan, a dit :

«On ne vieillit pas parce que l'on a vécu un certain nombre d'années. On vieillit quand on a perdu ses idéaux, quand on est devenu imperméable au changement. Les années peuvent rider la peau; l'âme se ride quand l'on renonce à l'amour et à la loyauté. Que l'on ait 20 ou 70 ans, l'on est jeune tant que l'on a dans le coeur la faculté d'émerveillement, de curiosité, l'envie de se frotter à la vie et la joie de l'aventure.»

La conception de l'âge qu'a mon pays repose donc non sur la simple addition numérique d'années, mais sur un processus intégré d'apprentissage par l'expérience. Cela est connu dans notre civilisation sous la forme de deux notions : le savoir et les aptitudes. Une amélioration constante dans les deux domaines finit par former un ensemble productif homogène appelé *jeevana* — vie, qui n'est ni jeunesse ni vieillesse mais un continuum d'actions. Dans notre philosophie nous ne nous basons pas sur les années de survie, mais sur la contribution que nous avons faite — ce qui importe c'est que ce que nous avons fait nous survive. Nous ne découpons pas notre vie en une succession de minutes; notre vie ne se ramène pas à une suite d'années. C'est cette vision du vieillissement tournée tout entière vers la vie qui nous pousse à considérer les plans et programmes en faveur des plus âgés comme un tout indissociable dans lequel c'est le développement de l'individu tout au long de sa vie qui est favorisé.

Si cette notion de la société a sous-tendu toutes nos activités de développement, une plus forte intégration de la question du vieillissement dans nos politiques est apparue au début des années 1990 par le biais de plusieurs actions concrètes. Nous avons mis en place en 1992 une formule visant à promouvoir le bien-être des personnes âgées par un réseau national d'organisations non gouvernementales. Le Gouvernement fournit une aide financière directe aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations bénévoles pour qu'elles puissent mettre en place et gérer des dispensaires, des maisons de retraite, des services de soins médicaux ambulants et des services non institutionnels. Ces services sont apportés aux retraités et aux personnes âgées de plus de 60 ans venant du secteur informel; 90 % des dépenses assumées par les organisations non gou-

vernementales sont financées par des subventions gouvernementales, le reste provient de contributions et de donations. Dans les zones tribales, le Gouvernement finance 95 % de ces services. Les organisations bénévoles financées par le Gouvernement nomment des travailleurs sociaux chargés d'aider les personnes âgées pour les questions juridiques, bancaires et fiscales. En outre, on les aide à avoir accès aux installations médicales spéciales. Entre 1992 et 1998, le Gouvernement de l'Inde a dépensé l'équivalent de 10 millions de dollars dans le cadre de ce programme.

En 1997, nous avons également lancé, par le biais du réseau administratif de base des conseils de villages, un plan visant à créer au moins une maison de retraite pour personnes âgées par district dans tout le pays. Pour aider à leur construction, le Gouvernement a accordé une aide équivalente à 12 000 dollars par unité. Nous avons toutefois conscience qu'il reste encore beaucoup à faire et nous formulons actuellement une politique nationale pour les personnes âgées qui devrait être achevée sous peu.

Quoi que nous fassions au niveau de la «macropolitique» pour améliorer les conditions de vie de l'individu, cette politique est enracinée dans l'échelle des valeurs de chaque société. Ces 200 dernières années ont vu se développer de vastes potentialités productives qui ont amené de grands changements dans les mœurs et les valeurs sociales. En particulier, l'exode vers la ville a contribué à l'effondrement de l'ancien ordre des valeurs familiales qui ont été remplacées par une société orientée vers soi-même plutôt que vers la communauté. Mais alors que nous dirigeons vers un nouveau siècle et un nouveau millénaire, dans lesquels, selon le rapport du Secrétaire général (A/54/268), une personne sur cinq dans le monde sera une personne âgée, il nous faut changer consciemment notre opinion sur la vie : la vie doit être un tout au lieu d'être basée sur des tranches d'âges. Des efforts fructueux au stade d'un âge avancé de la vie, des relations interpersonnelles plus étroites par le biais des nouvelles technologies de la communication, un environnement plus sain et plus vert, une plus grande liberté de voyager et de découvrir d'autres civilisations — tout cela contribuera à enrichir la vie et à la rendre digne d'être vécue.

**Mme Wiken** (Norvège) (*parle en anglais*) : L'Année internationale 1999 des personnes âgées a été accueillie chaleureusement à la fois par le Gouvernement norvégien et les organisations non gouvernementales norvégiennes. Elle a été, à la veille du prochain millénaire, un événement de grande portée démontrant la contribution des personnes âgées à nos sociétés, leurs capacités d'y jouer un rôle et les avantages d'une vieillesse active et en bonne santé.

En Norvège, la célébration de l'Année internationale a été coordonnée par un comité national, comprenant des membres du gouvernement et des membres des organisations non gouvernementales. Le Ministre des affaires sociales en assume la présidence. Les principaux sujets qui ont focalisé l'attention ont été la situation des personnes âgées, l'apprentissage de toute une vie et la solidarité intergénérationnelle. La coopération avec les États baltes et avec le nord-ouest de la Russie et la situation des personnes âgées dans ces pays ont aussi été des questions prioritaires.

Le Gouvernement norvégien a mis en relief la dimension internationale de l'Année en accueillant à Oslo une conférence sur la participation des personnes âgées. Les pays nordiques, les États baltes, la Russie, la Commission européenne et de nombreuses organisations non gouvernementales européennes ont pris part à la conférence. Deux éléments ont joué un rôle primordial au cours de cette rencontre : les conseils des personnes âgées et le travail bénévole. Je pense que ces deux éléments peuvent être des facteurs clés pour accroître la participation des personnes âgées.

La principale ambition du comité national norvégien a été d'encourager les activités aux niveaux régional et local dans le pays. Des subventions ont été accordées à des projets innovateurs mis sur pied conjointement par des organisations. Les organisations non gouvernementales associées à la célébration de l'Année internationale ont déployé des efforts considérables pour encourager les activités destinées aux personnes âgées et organisées avec elles. Au nombre des projets qui ont le plus réussi à favoriser la solidarité intergénérationnelle, figure la coopération entre les établissements scolaires et les foyers pour personnes âgées sur les technologies de l'information. Un des principaux événements nationaux qui se sont produits durant l'Année internationale a été la «Semaine des personnes âgées» qui comprenait un large éventail de manifestations organisées par les personnes âgées et pour elles. L'Année internationale s'est achevée dans le succès par une soirée de gala télévisée le 1er octobre. Sa Majesté la Reine, le Premier Ministre, le Ministre des affaires sociales ainsi que 900 personnes venues de toute la Norvège ont assisté à la cérémonie.

Le plus grand défi à présent est de tirer parti de l'attention et des ambitions suscitées par l'Année internationale. Notre concentration sur cette question devrait rester conforme à l'esprit des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées (annexe de la résolution de l'Assemblée générale 46/91). Les personnes âgées doivent demeurer intégrées à la société, elles doivent être considérées comme

une ressource et elles doivent participer activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de toute politique qui influe sur leur bien-être et partager leurs connaissances et leur savoir-faire avec les jeunes générations. Être âgé ne signifie pas forcément être malade et impotent, comme l'a souligné Gunhild Hagestad, professeur et sociologue norvégienne dans son discours notoire lors de la cérémonie de lancement de l'Année internationale des personnes âgées, ici à l'ONU, le 1er octobre 1998; la promotion du vieillissement actif doit être une pierre angulaire dans nos efforts futurs.

Je voudrais dire quelques mots sur les défis auxquels nous faisons face en Norvège. La tâche la plus importante sera d'accroître nos capacités de nous occuper de toutes les vieilles personnes vulnérables. Le Gouvernement norvégien s'est lancé dans un plan ambitieux échelonné sur quatre ans pour améliorer la qualité des soins aux personnes âgées. Les objectifs essentiels de ce plan sont d'offrir des soins et des services infirmiers qui assureront aux personnes âgées une vie en sécurité, une vie digne et indépendante. Ce plan veillera à ce qu'elles puissent vivre dans leur propre maison ou dans des centres d'hébergement, aussi longtemps que possible et de fournir des moyens suffisants pour faire en sorte que ces services soient disponibles quand et où les personnes âgées en ont besoin.

L'étroitesse du marché du travail en Norvège ainsi que les futurs changements démographiques exigent d'empêcher les départs trop précoces en préretraite. Le Gouvernement norvégien a, par ailleurs, récemment augmenté substantiellement les pensions minimums de retraite, une mesure dont ont profité les retraités.

La Norvège appuie fermement la participation accrue du système des Nations Unies aux événements et aux recherches concernant les personnes âgées. Nous nous félicitons de l'attention que la Commission du développement social et la Commission de la condition de la femme ont porté aux questions d'intégration sociale et de participation des personnes âgées. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale l'année prochaine à propos du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes traiteront sûrement de ces efforts avec plus d'ampleur. Qui plus est, les activités menées par les fonds d'affectation spéciale et les programmes de l'ONU consacrés au vieillissement et au développement ont joué un rôle qui s'est révélé déterminant dans le suivi de l'Année internationale. Dans sa tâche de coopération au développement, la Norvège accorde une haute priorité au domaine social, y compris les soins de santé primaires. Ceux-ci sont orientés vers les groupes vulnérables parmi lesquels les personnes âgées.

Je suis persuadé que nous pouvons tous apprendre les uns des autres dans le suivi de l'Année internationale. Je suis tout aussi convaincu que l'ONU restera une tribune utile pour cette question, de même que pour l'Année internationale des volontaires en l'an 2001.

Nous devons tous fournir des efforts pour être bien préparés au nouveau millénaire, armés d'une politique et de solutions capables de réaliser les objectifs visés par l'Année internationale des personnes âgées. Nous avons tous la responsabilité de contribuer à l'instauration d'une véritable société pour tous les âges dans tous les pays.

**Mme Aponte de Zacklin** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela souscrit pleinement aux déclarations du Groupe des 77 et de la Chine et est heureux de se joindre à ceux qui ont exprimé leur gratitude à l'Ambassadrice Julia de Álvarez pour son extraordinaire contribution aux politiques en faveur des personnes âgées.

C'est pour le Venezuela un grand plaisir de participer à la commémoration de l'Année internationale des personnes âgées, placée sous le thème «Vers une société pour tous les âges».

Les activités qui ont été menées pour réaliser les objectifs d'«une société pour tous les âges» montrent bien le grand intérêt que suscite le thème du vieillissement au niveau international. Une société qui, comme l'a dit le Secrétaire général, ne caricature pas les personnes âgées sous les traits de retraités, mais les considère aussi bien comme des agents que comme des bénéficiaires du développement.

Au cours des dernières décennies du XXe siècle, a commencé ce que l'on appelle «la révolution silencieuse», c'est-à-dire le vieillissement rapide de la population et les changements démographiques incontrôlables qui se prolongeront jusqu'au prochain millénaire. Le vieillissement est un phénomène mondial, mais le rythme de sa croissance a néanmoins été plus rapide dans les pays en développement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les statistiques du Centre d'études démographiques des Caraïbes montrent que l'augmentation du nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus, qui en l'espace d'une décennie, est passée de 6 % à 7,9 %, atteindra 14 % dans les 25 années à venir.

Autre fait significatif, comme l'a fait observer Martha Peláez, Conseillère régionale pour le vieillissement et la santé à l'Organisation panaméricaine de la santé, dans tous les pays du monde, le vieillissement est avant tout fonction du sexe, et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes



n'est pas une exception. Mais, dans cette région, le contexte d'une pauvreté généralisée rend les femmes plus vulnérables, notamment du fait de leurs moindres ressources économiques. Aussi est-il important que dans les politiques que l'on concevra pour répondre aux questions relatives au vieillissement de la population au niveau mondial, on tienne compte des besoins propres aux femmes, tout en veillant à ce que les politiques que l'on décidera d'appliquer aux pays en développement soient différentes de celles qui pourraient convenir aux pays développés.

Avec son programme à vaste portée, intitulé Plan Bolivar 2000, et avec le programme économique de transition 1999-2000, le Gouvernement vénézuélien jette les fondements d'une économie qui favorise la justice sociale et, en fin de compte, bénéficie à tous les groupes sociaux. Pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées, l'Institut national de gériatrie et gérontologie du Venezuela (INAGER), organe directeur s'occupant des personnes âgées, a conçu un programme d'activités parmi lesquelles il convient de relever les premières Journées d'actualisation thérapeutique en gériatrie destinées à plus de 100 médecins travaillant dans les services gériatriques et gérontologiques de l'INAGER, qui ont eu lieu à Caracas, du 30 septembre au 2 octobre. De même, on a organisé la Semaine des personnes âgées, en collaboration avec les organisations non gouvernementales les plus importantes du pays.

Dans le cadre de l'action sociale, le Gouvernement et la société civile coordonnent leurs activités afin de réaliser le bien-être commun de tous les membres de la société vénézuélienne. À cet égard, et en ce qui concerne les objectifs relatifs aux personnes âgées au sein de la famille, unité de base de l'organisation sociale, il nous semble pertinent de mentionner les idées exprimées par l'épouse du Président de la République lors de son intervention devant les Nations Unies pour commémorer la Journée internationale de la famille. Elle a notamment parlé de la nécessité de renforcer la famille au moyen de la lutte en faveur d'une vision nouvelle de la famille en tant qu'instrument qui permet d'améliorer le monde et la vie. Elle a également parlé de l'unité des enfants, des adultes et des vieillards qui, indépendamment du lien et des caractéristiques du ménage qui peuvent les unir, offre des possibilités qui ne sont pas toujours visibles pour les organisations d'action sociale et leurs méthodes, et qui s'inscrit dans le concept d'une société pour tous les âges.

Le vieillissement, considéré dans sa totalité, est, si on le réduit à son essence, un processus qui se développe tout au long de notre vie. Dans ce sens, nous sommes tous con-

cernés par les efforts réalisés en vue d'atteindre le bien-être social, économique et spirituel des personnes âgées de la société et la réalisation de cet objectif sera dès lors dans l'intérêt de toute l'humanité.

La célébration de l'Année internationale nous a donc permis de réfléchir non seulement au dialogue entre générations qui s'inscrit dans le cadre conceptuel d'«une société pour tous les âges», mais également au dialogue nécessaire, profond, intime et sincère de l'homme avec lui-même.

Enfin, l'espoir d'un prolongement de la vie a toujours été présent dans l'esprit des êtres humains, qui nourrissent également l'illusion d'une jeunesse éternelle, deux désirs qui ne s'excluent pas, mais se complètent. Nous serons éternellement jeunes dans notre coeur si nous vivons avec dignité jusqu'à notre dernier jour, avec le sentiment d'être utiles pour la société et, surtout, de pouvoir partager l'expérience individuelle, unique et singulière que nous avons apprise dans ce grand livre universel intitulé «La vie».

**Mme Fritsche** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : L'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 1982, du Plan d'action international sur le vieillissement, a marqué le début d'une nouvelle prise de conscience quant au processus de vieillissement depuis la naissance et tout au long du cycle de la vie. Depuis lors, les questions relatives à la promotion d'un vieillissement actif, ainsi que la promotion d'une pleine participation des personnes âgées et d'une meilleure qualité des soins destinés aux personnes âgées, ont été progressivement inscrites à l'ordre du jour de plusieurs organes et institutions des Nations Unies, processus couronné par la proclamation de 1999 comme Année internationale des personnes âgées.

Il est très important de reconnaître que la révolution en matière de longévité est en train de modifier le concept du vieillissement. Au cours des dernières années, la population mondiale est continuellement passée d'une situation de taux de natalité et de mortalité élevés à une situation de faibles taux de natalité et de mortalité. Le nombre et la proportion de personnes âgées se sont accrus à un rythme sans précédent. Alors qu'en 1950, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus atteignait 200 millions, il atteint aujourd'hui près de 550 millions et vers l'année 2020, la population de personnes âgées dans le monde atteindra 1 milliard. L'on s'attend aussi à ce que l'accroissement majeur du nombre de personnes âgées ait lieu dans les pays les moins avancés et que les femmes continueront de constituer la majorité des personnes âgées dans le monde.

Une longévité accrue et une fécondité en déclin sont la cause universelle du vieillissement de la population et affectent tant la société que les individus. Cela a de nombreuses implications pour la société, y compris sur les modes de production, les conditions du marché du travail et les services requis. Mais les aspects négatifs du vieillissement tels que les coûts accrus des services et des avantages sociaux sont souvent soulignés alors que la contribution appréciable des personnes âgées à la société est ignorée.

Alors que la majorité des personnes âgées continuent d'être en bonne santé et de mener une vie productive, le risque de dépendance s'accroît avec l'âge. Les systèmes traditionnels de soutien aux personnes âgées sont aujourd'hui menacés. En raison de l'accroissement démographique, le ratio entre les personnes âgées et les jeunes de la famille disponibles pour prodiguer des soins est en baisse. Les formes traditionnelles de soutien familial s'érodent. Les gouvernements doivent donc concevoir des politiques de soins pour les personnes âgées dépendantes et appuyer ceux qui fournissent ces soins.

Dans ce contexte, il est important de noter que la participation accrue des femmes à la vie professionnelle conduira inévitablement à des exigences contradictoires pesant sur les femmes qui ont la double ou la triple charge de soins d'enfants, de soins aux personnes âgées et de leur carrière personnelle. Le milieu professionnel est donc un lieu décisif pour aider les employés qui sont également des soignants.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport figurant au document A/54/268, qui souligne certaines des activités entreprises au plan national, par les organisations non gouvernementales et au sein du système des Nations Unies. Je voudrais souligner certaines des activités de promotion et de sensibilisation qui ont eu lieu ou qui auront lieu dans le cadre de l'observance et de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées au Liechtenstein.

Le Comité national consultatif et de contact sur le vieillissement a initié «la plate-forme des générations», qui sert de cadre d'échange de vues intergénérationnelles sur la façon de bien vivre, indépendamment de l'âge. L'Association nationale des personnes âgées, en coopération avec la police nationale et une société de sécurité privée, a publié une brochure destinée à sensibiliser les personnes âgées sur les risques et dangers quotidiens, et à les conseiller sur des mesures préventives. La radio nationale a diffusé une série d'émissions, de juin à septembre de cette année, sur les questions du vieillissement. Le Comité national consultatif et de contact sur le vieillissement offre des cours aux

personnes qui souhaitent servir de communicateurs, pour jeter des ponts entre les générations. En janvier 2000, une réunion d'experts discutera des problèmes du vieillissement et les participants comprendront des personnes âgées, des institutions nationales de soins et des politiciens.

Nous jetons un regard rétrospectif sur ce siècle au cours duquel l'espérance de vie des personnes a augmenté de façon spectaculaire, et les structures de l'âge dans les sociétés ont connu de profonds changements. Ces développements se prolongeront au siècle prochain et nécessiteront davantage d'actions. Nous espérons qu'«Une société pour tous les âges» deviendra bientôt une réalité sociale.

Pour terminer, je voudrais remercier en particulier l'Ambassadrice Julia Álvarez de sa précieuse contribution à transformer en réalité l'idée d'une Année internationale des personnes âgées, ainsi que M. Aurelio Fernández, Conseiller pour les affaires sociales à la Mission permanente d'Espagne, pour son travail.

**M. Ingólfsson** (Islande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur cette importante question qui nous semble fournir d'importantes informations pour les États Membres, et nous sommes d'accord sur ses conclusions.

Les autorités d'Islande ont fait de leur mieux pour renforcer la visibilité des questions relatives aux personnes âgées dans la société d'aujourd'hui. Un comité exécutif pour l'Année des personnes âgées a été créé chez nous à cet effet pour programmer des événements et des projets. L'essentiel du travail de ce comité a porté sur quatre aspects majeurs liés aux personnes âgées : éducation, mesures économiques, affaires sociales et santé.

Un des projets consistait à faire une étude sur le niveau de vie et le mode de vie des personnes âgées en Islande, y compris, dans la mesure du possible, des comparaisons avec d'autres groupes d'âge et d'autres pays. L'étude était basée sur les données recueillies durant la période 1988 à 1999.

Selon l'étude, la pauvreté a diminué considérablement en Islande chez les personnes âgées au cours des 10 dernières années. S'agissant du mode de vie des personnes âgées, il est évident qu'en Islande, ce groupe est très actif sur le marché du travail et dans la société en général, par rapport à des pays voisins. La participation des citoyens âgés au marché du travail en Islande est en fait exceptionnellement élevée par rapport à d'autres sociétés occidentales, illus-

trant le fait que ce groupe est toujours très actif au plan social.

Les personnes âgées consultent les médias et les programmes d'information à la radio et à la télévision plus que les jeunes. Elles lisent davantage les journaux, sont actives dans la vie communautaire et ont beaucoup d'activités de loisirs, ce qui est important pour empêcher leur exclusion de la société.

Les personnes âgées ont décidément une perspective de la vie différente de celle des jeunes. Elles sont plus pratiquantes et plus religieuses en général; elles accordent plus d'importance au bien-être social et adoptent une attitude plus positive à l'égard du travail. Elles sont plus loyales à l'égard de leur employeur et ont un sens plus élevé de la morale que les jeunes.

Les conclusions de l'étude serviront de base à la prise de décisions à l'avenir sur des questions liées aux personnes âgées.

Enfin, nous sommes d'accord avec les recommandations du Secrétaire général selon lesquelles les gouvernements doivent élargir le domaine de leur approche concernant le vieillissement individuel, pour compléter les soins et la sécurité pour les personnes âgées par des mesures qui encouragent leur participation active au sein de la société.

**Mme Brobbey** (Ghana) (*parle en anglais*) : La délégation ghanéenne est honorée de prendre la parole devant l'Assemblée générale et de s'associer à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 sur la suite à donner à l'Année internationale des personnes âgées.

L'Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement, qui s'est tenue à Vienne en 1982, a vivement attiré l'attention sur le vieillissement de la population mondiale, et sur les difficultés qu'il entraîne pour la société. Le vieillissement de la population mondiale est si rapide qu'aujourd'hui on estime à près de 600 millions le nombre de personnes âgées de 60 et plus, et l'on prévoit que ce nombre atteindra 2 milliards en 2050, année où les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants. Mais cet accroissement sera plus spectaculaire dans le monde en développement, où la population des personnes âgées de 60 ans et plus passera de 350 millions en 1998 à près de 1,6 milliard en 2050.

C'est pourquoi le Ghana a salué la décision prise par l'Assemblée générale en 1992 de célébrer en 1999 l'Année

internationale des personnes âgées et le lancement de l'Année, par le Secrétaire général, le 1er octobre 1998, sur le thème «Une société pour tous les âges». On ne saurait trop insister sur le bien-fondé de ce thème, étant donné la tendance à négliger les personnes âgées et à reléguer leurs besoins et leurs aspirations à l'arrière-plan, même dans des sociétés comme les nôtres, où les personnes âgées sont considérées comme les dépositaires de la sagesse.

La désertion des régions rurales, où vit la grande majorité des personnes âgées, a eu des répercussions négatives sur les modes d'interaction sociale et de relations au sein du système familial traditionnel au Ghana. En conséquence, les personnes âgées sont au Ghana de plus en plus isolées et négligées. Nous sommes donc convaincus qu'une société qui répond aux besoins de tous les âges, comme l'envisage la communauté internationale, doit adapter ses structures, ses politiques et ses plans à la satisfaction des besoins et des capacités de tous, de façon à exploiter le potentiel de tous, y compris les personnes âgées, au profit de tous.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement ghanéen a élaboré une politique nationale du vieillissement dans le but de promouvoir l'intégration des personnes âgées dans la société pour leur permettre d'y participer pleinement. À cet égard, le Gouvernement est déterminé à éliminer la pauvreté des personnes âgées et de leurs familles en leur assurant des activités génératrices de revenus et d'emplois, par exemple dans des programmes d'enseignement assurant la mise en valeur des compétences dans les activités artisanales comme la poterie et le tissage. Des projets générateurs de revenu destinés aux femmes comprennent l'emploi des femmes âgées actives comme puéricultrices dans des crèches. Cette politique est conçue pour différer des dispositions traditionnelles, où l'accent est mis sur la fourniture de soins aux personnes âgées, dans le but de leur permettre ensuite de participer activement à la vie sociale productive. Elle constitue un outil important pour favoriser les relations intergénérationnelles.

En collaboration avec Help Age Ghana, organisation non gouvernementale, le Gouvernement a créé le premier centre d'accueil des personnes âgées et envisage d'en ouvrir davantage afin d'étendre au-delà de la famille la responsabilité de fournir des soins à ses membres âgés. Cette politique pourrait encourager les familles à continuer de s'occuper des personnes âgées tout en allégeant les charges que cela leur impose.

Le Gouvernement envisage également d'accorder à ceux qui s'occupent des personnes âgées des dégrèvements

fiscaux et des subventions non négligeables. Cette politique vise à aider et à encourager les familles qui ont des personnes âgées à charge, et aussi à préserver le mode traditionnel d'assistance sociale, ainsi que les relations entre les générations. Nous sommes cependant, tout à fait conscients qu'une solution durable à la pauvreté qui afflige les personnes âgées dans notre société consiste à réformer notre système de sécurité sociale de façon à en étendre la couverture à l'énorme pourcentage de la population qui travaille dans le secteur informel, notamment les petits commerçants, les pêcheurs et les agriculteurs. À cet égard, nous avons inclus dans notre politique un programme de développement qui embrasse toute la vie pour aider les personnes à mieux vivre leur troisième âge. Cette politique vise à promouvoir l'apprentissage permanent et des styles de vie sains qui, s'ils sont bien appliqués, assureraient aux jeunes d'aujourd'hui sécurité, autonomie et protection dans leur vieillesse.

Pour lancer l'Année internationale des personnes âgées, le Gouvernement a organisé en mars dernier des campagnes d'éducation dans tout le pays pour sensibiliser l'opinion publique au sort pénible des personnes âgées dans notre société. Un programme d'interaction entre jeunes et personnes âgées a été mis en place par le Gouvernement et Help Age Ghana. Les élèves des écoles rendent visite le dimanche aux personnes âgées de leurs communautés pour profiter de leur savoir ou pour les aider dans leurs travaux domestiques. Le Gouvernement offre maintenant des services médicaux gratuits aux personnes âgées.

La *Republic Day of Ghana* a été baptisée «Journée des personnes âgées»; des *durbars* et des réceptions ont été organisées en l'honneur de toutes les personnes âgées. Dans le même sens, le Président Jerry Rawlings a invité plusieurs personnes âgées à un déjeuner, au cours duquel il leur a exprimé sa reconnaissance pour le bon travail qu'ils ont accompli, et a déclaré «Sans votre dévouement, le Ghana n'en serait pas où il est arrivé».

Enfin, nous espérons que l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour le bien-être des personnes âgées se maintiendra au cours du prochain millénaire.

**M. Niehaus** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous sommes heureux de participer à cette séance de l'Assemblée générale pour commémorer l'Année internationale des personnes âgées. Cette Année rend un hommage mérité aux personnes âgées, qui constituent certainement un groupe important de notre société.

Nous devons reconnaître notre dette historique envers les personnes âgées. Leurs réalisations, leurs succès et les

enseignements que nous tirons d'elles ont créé la société dans laquelle nous vivons et sont à la base de nos propres réalisations. Nous devons également reconnaître leur valeur actuelle et leur dignité individuelle, les contributions qu'elles peuvent encore apporter à la société, les leçons qu'elles peuvent nous donner, leur vaste expérience et leur grande sagesse, leur compassion et leur faculté de compréhension.

Nous notons toutefois avec préoccupation que les personnes âgées sont confrontées à des problèmes particuliers, notamment les problèmes de santé et la pauvreté qui les menacent. C'est pourquoi il faut reconnaître, protéger et promouvoir la dignité des personnes âgées et leur offrir les meilleures conditions de vie, pour qu'elles puissent se réaliser pleinement comme des êtres humains. Nous pensons qu'il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour assurer leur sécurité économique et sociale, et pour leur offrir de meilleures possibilités de contribuer au développement national.

Dans ce contexte, ma délégation est heureuse de réaffirmer l'attachement du Costa Rica à la poursuite et à l'application du Plan d'action international adopté en 1982 par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. À cet égard, nous souscrivons à la déclaration faite par le Représentant permanent du Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Costa Rica a adopté un certain nombre de mesures spécifiques pour appliquer les principes figurant dans le Plan d'action international et la résolution 46/91. Nous avons reconnu la contribution des personnes âgées à la société costa-ricienne et sommes conscients des nombreux problèmes qu'elles rencontrent et auxquels il faut trouver une solution sur le plan politique. Nous oeuvrons pour la reconnaissance des personnes âgées et pour leur garantir la dignité, la participation à la vie de la société, l'indépendance et le droit à l'épanouissement qu'elles méritent.

Nous avons récemment pris des initiatives pour répondre à leurs besoins spécifiques. L'épouse du Président du Costa Rica, Mme Lorena Clare de Rodríguez, a participé activement au lancement de l'Année internationale des personnes âgées, qui a également reçu l'appui d'une commission nationale. Nous avons organisé une rencontre nationale de personnalités de haut niveau en vue d'élaborer des programmes destinés expressément aux personnes âgées. Une étude sur la situation du groupe d'âge a été réalisée, les programmes nationaux ont été revus et un calendrier d'action national a été adopté.

Parmi les services offerts aux personnes âgées au Costa Rica, il convient de signaler l'existence, dans le domaine de la santé, d'équipes multidisciplinaires composées de spécialistes en gériatrie, de gérontologues, de travailleurs sociaux, d'infirmières, de dentistes, etc. Ces professionnels ont mis en place des réseaux d'aide bénéficiant de la participation des services sociaux, dans le cadre d'une action solidaire entre les secteurs gouvernementaux et les secteurs non gouvernementaux visant à fournir des soins efficaces et intégrés aux personnes âgées. Ce programme a connu un succès remarquable.

Toujours dans le domaine de la santé, un programme de télé-assistance a été mis en place afin de former les fonctionnaires, de même que les personnes âgées et leurs familles, aux besoins élémentaires du troisième âge en matière de santé. Ce programme, dont les bénéficiaires sont très nombreux, est peu coûteux. Des comités locaux à l'intention des personnes âgées ont, par ailleurs, été mis en place avec l'aide de l'hôpital gériatrique national. Nous avons également pris des mesures pour que les collectivités locales et nationales fournissent une assistance aux personnes âgées victimes de mauvais traitements ou abandonnées. Grâce au programme «Concitoyen d'or», un traitement spécial, est réservé aux personnes âgées dans les banques, les transports et les établissements commerciaux. Des cartes d'identité spéciales leur ont été fournies à cette fin.

Afin de promouvoir une société pour tous les âges et, notamment, d'améliorer les relations entre les jeunes et les personnes âgées, les jeunes n'obtiennent de bourses qu'à la condition d'offrir leurs services à des personnes âgées. Les échanges et l'apprentissage entre ces deux groupes d'âge ne peuvent être que bénéfiques à l'un et à l'autre.

À cet égard, le Cabinet de l'épouse du Président a soumis un projet de loi à l'Assemblée législative, pour examen et approbation, visant à consolider les réalisations accomplies et à prendre des mesures complémentaires.

Pour toutes ces raisons, nous sommes heureux d'appuyer le projet de résolution dont est actuellement saisie l'Assemblée générale et que nous coparrainons avec beaucoup d'intérêt. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus et qu'il contribuera à créer une société pour tous les âges et à assurer à travers le monde, le bien-être des personnes âgées, qui en ont tant besoin.

Enfin, nous devons saluer le rôle important qu'a joué l'Ambassadrice Julia Álvarez, de la République dominicaine, dans le lancement de l'Année internationale des personnes âgées, qui a eu lieu le 1er octobre 1998. Nous tenons

également à remercier le Département de l'information et le Comité des organisations non gouvernementales sur le vieillissement.

**M. Prosser** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est un champion résolu de l'Année internationale des personnes âgées. Nous avons souscrit avec enthousiasme à ce concept au niveau national et nous sommes fiers d'avoir pu ainsi contribuer aux efforts internationaux visant à promouvoir les objectifs de l'Année internationale, tels qu'énoncés dans les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, touchant à des domaines clefs tels que l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement personnel et la dignité.

L'Australie estime que les personnes âgées ont un rôle crucial à jouer dans le développement de la société. Elles devraient être considérées comme des participants actifs au sein de la communauté mondiale plutôt que comme des personnes dont la société seule peut garantir les soins et le repos.

Il importe de plus en plus de reconnaître la légitimité et l'importance du rôle que jouent les personnes âgées dans la société alors que l'âge moyen des personnes âgées ne cesse d'augmenter. Comme l'indiquent les statistiques récentes, l'espérance de vie moyenne est en hausse. Plus d'une personne sur 10 est aujourd'hui âgée de plus de 60 ans dans le monde. Ce ratio augmentera encore dans les années à venir.

En Australie également, l'âge moyen de la population augmente. Au cours des 20 prochaines années, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait augmenter de 63 %, passant de 500 000 en 1996 à environ 850 000 en 2016, soit une personne âgée sur quatre.

Le Gouvernement australien reconnaît la contribution importante et utile que les personnes âgées apportent à la société sur les plans politique, communautaire et familial. Nous avons considéré l'Année internationale des personnes âgées comme une occasion importante de promouvoir une démarche nationale en matière de vieillissement, de célébrer la diversité et la richesse de notre population âgée et de reconnaître son rôle dans la société. Comme dans d'autres pays, l'Année internationale a également fourni une occasion de modifier la façon dont les Australiens perçoivent les personnes âgées et le vieillissement et de créer un nouvel élan en ce sens. Nous savons tous que le changement des mentalités est l'un des facteurs fondamentaux de l'évolution des sociétés.

L'Australie a pris au sérieux son engagement à l'égard de l'Année internationale des personnes âgées. Nous avons commencé nos préparatifs très tôt. Au cours de l'année 1998, d'importantes consultations au niveau communautaire ont été engagées avec les personnes âgées à travers toute l'Australie afin de s'assurer que les orientations générales du Gouvernement concernant l'Année internationale tenaient compte des principaux problèmes auxquels elles sont confrontées.

Dix thèmes majeurs, allant de la santé et du bien-être à l'emploi et à l'éducation, ont émané de ces consultations communautaires. Ils ont constitué la base des priorités et projets du Gouvernement fédéral en 1999. Ces 10 thèmes ont été intégrés au mandat de la principale initiative gouvernementale entreprise dans le cadre de l'Année internationale : la Stratégie nationale pour une Australie vieillissante.

Je suis heureux d'annoncer que, sous la direction du Ministre des soins de santé aux personnes âgées, M. Bronwyn Bishop, membre du Parlement, la Stratégie nationale pour une Australie vieillissante a constitué la base d'une série d'initiatives pratiques et novatrices, conçues pour promouvoir, reconnaître et encourager le rôle des personnes âgées au sein de notre société.

Parmi les principales initiatives nationales, il faut citer : une campagne médiatique nationale, «Australie active», dont le but est de promouvoir les bienfaits de l'activité physique pour les personnes âgées; un programme national d'information pour tenir les personnes âgées au courant des nouvelles technologies utilisées dans le cadre des opérations bancaires électroniques; un projet conçu par le Département de l'emploi, des relations sur le lieu de travail et des petites entreprises pour aider les chercheurs d'emploi d'âge mûr.

Dans le domaine de l'éducation, des programmes nationaux ont reçu des moyens de financement, par exemple le Projet des cercles d'apprentissage dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, qui vise à mettre en oeuvre, dans chaque État et territoire, des programmes permettant aux Australiens du troisième âge de participer à des discussions informelles en petits groupes et à des cercles d'apprentissage portant sur différents thèmes.

L'Australie a affecté un «Certificat national de reconnaissance» pour rendre hommage aux personnes âgées et un «Prix national du citoyen âgé de l'Année» est offert par le Gouvernement. Ces récompenses sont, croyons-nous, les premières du genre. Elles sont destinées à souligner la contribution précieuse que les Australiens du troisième âge

apportent à la collectivité. Le prix du citoyen âgé de l'Année a été annoncé par le Premier Ministre le 30 septembre 1999, à la veille de la Journée internationale des personnes âgées. Le lauréat de ce prix, Slim Dusty, est un musicien australien célèbre de *country music* dont les chansons s'adressent à tous les groupes d'Australiens et qui a enregistré plusieurs chansons à succès depuis plus de 50 ans. À l'âge de 72 ans, il ne pense aucunement à la retraite et il continue de faire ce qu'il aime faire, c'est-à-dire, chanter sur scène, voyager et enregistrer de la musique pour partager ses talents avec les autres. Mais surtout, Slim Dusty est également connu pour ses activités philanthropiques; il a en effet coutume de rendre visite aux personnes malades, de jouer dans des concerts pour les moins fortunés et il travaille avec la Fondation du coeur de l'Australie.

Dans le cadre de l'initiative des prix de reconnaissance, les collectivités ont été encouragées à proposer des Australiens âgés qui ont joué un rôle exemplaire au sein de la communauté. Chaque circonscription électorale pourra sélectionner jusqu'à 20 citoyens âgés qui ont apporté une contribution importante à leur communauté locale, pour recevoir des prix de reconnaissance. Le lauréat le plus méritant de chaque circonscription sera invité à assister à plusieurs célébrations spéciales qui auront lieu à la mi-novembre 1999 à Canberra, capitale de l'Australie.

Dans le cadre d'une stratégie de communication d'ensemble, le Ministre chargé de la protection des personnes âgées a récemment publié à l'intention des collectivités locales, une pochette contenant une série d'informations sur l'Année internationale des personnes âgées et sur la mise en oeuvre des activités entreprises à cette occasion. Un bulletin d'information vient de paraître sur l'Année internationale des personnes âgées et un site Web a été créé. L'hôtel australien de la Monnaie a officiellement lancé un ensemble de six pièces de collection assorti d'une pièce d'un dollar qui commémore l'Année internationale des personnes âgées. La poste australienne a également mis en circulation deux timbres de 45 cents pour commémorer l'Année.

Dans le domaine de la santé, une équipe spéciale sur le vieillissement en santé a mis au point une approche coordonnée à l'échelle nationale pour aider les gens à vieillir en santé dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées. Cette équipe spéciale qui comprend des représentants des pouvoirs fédéraux, des gouvernements provinciaux et des gouvernements de territoire, a élaboré un projet de stratégie nationale sur le vieillissement en santé pour déterminer les tâches qui attendent les gouvernements, les milieux d'affaires, les communautés et les individus afin

de répondre aux besoins des Australiens au fur et à mesure qu'ils avancent en âge.

Pour compléter ces initiatives, le Gouvernement australien s'efforce d'encourager la participation des communautés aux activités de l'Année internationale des personnes âgées. Dans le cadre du budget alloué pour la mise en oeuvre de ces activités dont le montant total s'élève à près de 11 millions de dollars australiens, le Gouvernement a fourni 560 000 dollars australiens pour la création de la Coalition australienne 99, un réseau national qui regroupe plus de 1 100 organisations non gouvernementales qui s'intéressent au vieillissement et dont les adhérents sont des personnes âgées.

La Coalition australienne 99 a fourni un cadre important pour coordonner les activités et les manifestations de l'Année internationale des personnes âgées au niveau des collectivités. Cette organisation s'est révélée être un moteur important pour donner une impulsion aux initiatives australiennes de promotion de l'Année internationale. Elle a également permis de jeter une base solide au sein des communautés pour promouvoir durablement les objectifs de l'Année internationale des personnes âgées.

L'Australie est résolue à s'employer activement à édifier une société intégrée au sein de laquelle les personnes âgées ne soient pas victimes de discrimination à cause de leur âge. Il est important que nous continuions de reconnaître que la sagesse et les contributions des personnes âgées en Australie sont le fondement et la force de notre société. Les activités et initiatives entreprises dans le cadre de l'Année internationale, que je viens de décrire, constituent une base solide pour susciter en Australie un changement réel des mentalités à l'égard des personnes âgées. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un processus continu et qu'il incombe à la fois au Gouvernement et à la communauté de maintenir cet élan.

Au niveau mondial, comme en Australie, il importe de veiller à ce que cette dynamique en faveur du changement ne s'arrête pas lorsque l'année prendra fin le 31 décembre 1999. À cette fin, nous appuyons l'idée de convoquer une réunion mondiale en 2002 en vue d'examiner les résultats de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement. L'Australie entend présenter à cette occasion un rapport sur la mise en oeuvre de sa Stratégie nationale pour une Australie vieillissante.

**M. Bundhun** (Maurice) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de participer, au nom du Gouvernement de la République de Maurice, aux séances plénières de l'Assem-

blée générale des Nations Unies qui sont tout spécialement consacrées à l'Année internationale des personnes âgées. Je voudrais d'abord saisir cette occasion pour adresser au Président ainsi qu'à toutes les délégations présentes dans cette auguste Assemblée les chaleureuses salutations du Gouvernement et du peuple mauriciens, en particulier de la part de nos personnes du troisième âge.

Ma délégation s'associe aux autres délégations pour saluer cette initiative fort louable de l'Assemblée générale qui consiste à consacrer quatre séances plénières de sa cinquante-quatrième session à l'Année internationale des personnes âgées pour permettre aux États Membres de rendre compte des activités entreprises dans ce cadre. Cela témoigne de la détermination inébranlable de la communauté internationale à accorder une plus grande attention à la situation de nos personnes âgées.

Il est en effet attristant de rappeler ici qu'à l'instar d'autres groupes vulnérables de notre société tels que les femmes et les enfants, les personnes âgées sont souvent les plus durement touchées par les tristes réalités du développement socioéconomique, les conséquences indésirables des catastrophes naturelles, les conflits et les atrocités de la guerre. Malheureusement, cette situation affecte plusieurs pays qui, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure d'accorder l'attention voulue à leur population âgée. D'autre part, il y a une tendance croissante ces dernières années à négliger la contribution précieuse que nos personnes âgées apportent à la promotion du développement socioéconomique de nos pays respectifs et, par-dessus tout, à permettre au monde d'atteindre le niveau de progrès et de développement sans précédent qui a été réalisé dans presque tous les domaines aux niveaux économique, technologique ou scientifique en l'espace de quelques décennies, au cours de ce siècle.

C'est en reconnaissance du rôle exceptionnel que jouent nos aînés pour édifier ce monde moderne que tous les États Membres et le monde en général devraient rendre hommage à nos personnes âgées et oeuvrer de concert, par une collaboration aux niveaux national et international, en vue de créer les conditions voulues pour assurer leur bien-être, en tenant compte en particulier des moins fortunés et des plus vulnérables.

Même si le Plan d'action international sur le vieillissement qui a été adopté au cours de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, en 1982, a permis de sensibiliser le public aux questions du vieillissement, il est actuellement nécessaire et urgent de réexaminer ce Plan pour prendre en compte les changements socioéconomiques qui sont interve-

nus au cours des 20 dernières années. C'est pourquoi nous nous félicitons de la proposition qui a été faite de convoquer une deuxième assemblée mondiale en 2002 en vue d'adopter un plan d'action révisé et une stratégie à long terme sur le vieillissement dans le contexte d'une société pour tous les âges.

Je suis très heureux que la possibilité me soit donnée de présenter aux autres délégations les activités qui ont été entreprises par mon pays pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées. En effet, depuis octobre 1998, le Gouvernement de Maurice a mis sur pied un Comité d'organisation national sous l'égide du Ministre de la sécurité sociale, de la solidarité nationale et du bien-être des personnes âgées, qui comprend tous les secteurs concernés, pour engager les préparatifs nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'activités destinés à célébrer cette Année. Pour montrer la détermination du Gouvernement à promouvoir les intérêts de la population âgée, notre Premier Ministre a lui-même lancé un programme d'activités en janvier et cette cérémonie a été retransmise en direct à la télévision à l'intention des personnes âgées et de l'ensemble du public.

Le programme prévoit la réalisation d'un certain nombre d'activités visant à sensibiliser la population à la question du vieillissement et à fournir des possibilités d'intégration sociale à nos personnes âgées. Le programme porte essentiellement sur l'introduction d'activités de loisirs pour les personnes âgées dans tous les centres sociaux et communautaires situés dans différentes parties du pays; des réunions régionales avec la participation de quelque 25 000 personnes âgées; des concours de dissertations dans les écoles et lycées sur le thème du troisième âge, pour mieux faire comprendre aux jeunes générations la nécessité de faire preuve de respect à l'égard des personnes âgées et de prendre soin d'elles; des conférences sur la solidarité entre générations pour souligner la nécessité d'une plus grande collaboration entre générations; des foires commerciales organisées par des personnes âgées pour mettre en lumière le potentiel que représente la population du troisième âge; l'émission d'une couverture commémorative spéciale par la Poste nationale; une semaine médicale, au cours de laquelle une campagne nationale a été lancée au sujet des installations de soins de santé à la disposition des personnes âgées; des concours de chants et de danses pour encourager la participation de personnes âgées aux activités sociales et enfin, l'accueil d'une réunion internationale de la Fédération internationale des associations de personnes âgées. Au cours de la réunion, les discussions ont porté sur les stratégies permettant de faire face au phénomène de vieillissement et sur la nécessité de mettre en place une Fédération des

associations de personnes âgées dans la région de l'Océan Indien.

Ces activités ont également inclus une réunion de tous les centenaires avec le Président de la République de Maurice au palais présidentiel, à laquelle quelque 20 centenaires ont participé — événement peut-être unique au monde; l'ouverture d'un musée et d'archives illustrant les différents aspects de la vie de nos aînés à partir de leur immigration dans le pays; une journée portes ouvertes pour nos institutions qui fournissent des soins aux personnes âgées en résidence; des concours de contes et une rencontre spéciale pour les couples ayant fêté leurs noces d'or.

En outre, plusieurs entreprises du secteur privé ont bien voulu, dans le contexte de l'Année internationale des personnes âgées, accorder des facilités à nos personnes âgées, telles que : billets de cinéma à prix réduit; réduction du prix d'entrée des parcs nationaux; réduction pour les excursions en autocar; formules spéciales de voyage dans les îles dépendant de Maurice et sièges réservés dans les autobus. Je suis particulièrement heureux de pouvoir dire que toutes ces activités ont été déployées avec succès, grâce à la participation de quelque 450 associations de personnes âgées regroupant quelque 25 000 de nos aînés.

En outre, depuis la décision prise en 1992 de faire du 1er octobre la Journée internationale des personnes âgées, le Gouvernement de Maurice organise chaque année ce jour-là des activités de loisirs spéciales sur les plages publiques de tout le pays, avec la participation de quelque 20 000 personnes âgées. Le 1er octobre passé — le dernier de ce siècle — nous avons organisé une exposition nationale sur le troisième âge comprenant des photos, des ustensiles, des costumes traditionnels, des instruments de musique et d'autres objets utilisés par nos aînés dans le passé. Nous prévoyons l'ouverture en novembre d'un centre de loisirs de standing international pour les personnes âgées, qui pourra héberger en logements résidentiels environ 150 personnes à la fois. Ce centre de loisirs sera unique en son genre dans la région de l'Océan indien.

Nous nous proposons également de promulguer très bientôt une législation visant à protéger généralement les droits des personnes âgées et à veiller à ce que celles qui vivent en maisons de retraite reçoivent bien les soins nécessaires dans des conditions acceptables. Un fonds de solidarité pour les personnes âgées sera également mis en place pour fournir une aide d'urgence aux personnes démunies incapables de subvenir à leurs besoins essentiels. À cet égard, un «comité de sages» sera également mis en place dans chaque centre social et communautaire afin d'identifier



les personnes âgées nécessiteuses auxquelles il faut fournir cette aide.

Il convient de préciser qu'à la suite d'un remaniement ministériel opéré il y a environ une semaine, notre Premier Ministre a officiellement ajouté à mes responsabilités le bien-être du troisième âge, et changé le nom de mon ministère de Ministère de la sécurité sociale et de la solidarité nationale en Ministère de la sécurité sociale, de la solidarité nationale et du bien-être du troisième âge. Cet ajout a été fait en reconnaissance de l'importance croissante qu'attache le Gouvernement de Maurice à la question des personnes âgées, en particulier dans le contexte de l'Année internationale des personnes âgées. Cependant, je dois souligner que bien avant l'avènement de cette Année internationale des personnes âgées, le Gouvernement mauricien s'était penché depuis plusieurs années sur les besoins sociaux des plus âgés, leur fournissant appui et protection sous les formes suivantes : le paiement universel d'une pension mensuelle non contributive à tout citoyen âgé de 60 ans ou plus; le paiement d'une pension mensuelle complémentaire aux personnes âgées nécessitant des soins personnels constants; la mise en place d'associations de personnes âgées dans tout le pays pour encourager l'organisation d'activités récréatives et de loisirs pour le troisième âge; l'organisation pendant toute l'année d'activités telles qu'excursions et camps de vacances résidentiels; des avantages tels que des tarifs aériens réduits, la réduction des frais de délivrance de passeports, l'exemption de taxes d'aéroport, les billets de bus demi-tarif, les visites à domicile pour les personnes âgées de 90 ans et plus, la distribution de couvertures et d'appareils d'appoint aux personnes âgées handicapées; et un cadeau en espèces et diverses formes d'assistance à chaque personne qui fête son centième anniversaire — il y en a 38 à l'heure actuelle et ce chiffre devrait atteindre 45 d'ici la fin de l'année.

En outre, au cours des quatre dernières années, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour renforcer encore les programmes existants d'aide sociale afin de réduire les inégalités et de fournir une plus grande protection aux personnes du troisième âge. À cet égard, depuis 1996, le Gouvernement a augmenté de plus de 100 % les pensions de retraite non contributives versées aux personnes âgées. Un projet de rénovation des institutions charitables qui prodiguent des soins en établissement aux aînés est également en cours, en collaboration avec le Gouvernement du Luxembourg, depuis l'an dernier. Le projet, qui revient à 52 millions de roupies mauriciennes, comprend la modernisation de l'équipement, la formation du personnel et la rénovation des institutions en vue d'améliorer la qualité de vie de leurs pensionnaires.

Des efforts croissants sont également déployés pour sensibiliser la population à la question du vieillissement, qui devient un grand sujet de préoccupation pour de nombreux pays. De fait, la population mondiale des plus de 60 ans, en augmentation rapide, devrait atteindre 616 millions en 2000 et 1,2 milliard en 2025. Maurice ne fait pas exception à ce phénomène. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus y est en effet passée de 6 % de la population totale en 1972 à 9,6 % à l'heure actuelle; ce chiffre devrait atteindre 19 % d'ici à l'an 2025. Comme dans de nombreux autres pays, ce phénomène de vieillissement aurait de graves incidences socioéconomiques, principalement en termes d'augmentation des prestations sociales et des pensions du secteur public, et de croissance des dépenses de soins de santé et de logement. Nous avons déjà abordé cette question complexe en élaborant un livre blanc sur le vieillissement comprenant un ensemble de propositions et de mesures à mettre en oeuvre dans les prochaines années. Ce livre blanc fait actuellement l'objet d'un sérieux examen au sein d'un comité ministériel de haut niveau.

Le Gouvernement mauricien est profondément engagé dans la promotion du bien-être des personnes du troisième âge. D'ailleurs, cet engagement est indissociable de l'histoire de notre pays, qui a pu enregistrer en l'espace d'un siècle de grands progrès sur le plan socioéconomique grâce au dévouement, au dur labeur et à l'esprit de sacrifice de nos ancêtres, venus d'autres rivages pour s'installer dans notre pays. Nous n'avons donc épargné aucun effort pour rendre hommage à la précieuse contribution de nos ancêtres, à faire la réputation dont bénéficie notre pays dans le monde entier, en matière de progrès socioéconomiques, de paix, de stabilité et de respect des droits de l'homme.

Dans le contexte de l'Année internationale des personnes âgées, il n'est que juste que nous venions rendre hommage à la contribution de nos aînés au développement de nos pays et à la protection de nos traditions, de nos valeurs et de nos cultures, si importantes pour notre stabilité nationale. Profitons donc de leur précieuse expérience et faisons de leur sens du dévouement, de leur esprit de sacrifice et de leurs valeurs morales une source permanente d'inspiration pour nous et surtout pour nos jeunes générations.

Maurice, bien que petit pays, est vraiment ravie de pouvoir partager ici avec les autres États Membres son expérience encourageante en matière de soins et de programmes d'aide aux personnes âgées. Dans l'esprit du thème de l'Année internationale des personnes âgées — «Vers une société pour tous les âges» — demandons à nos jeunes générations, dans un geste de solidarité avec les

autres générations, d'ouvrir leurs bras à nos aînés et de leur donner le soutien qu'ils méritent.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant l'engagement de mon gouvernement à réaliser les buts et objectifs énoncés par l'ONU dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées.

**M. Boisson** (Monaco) : Dans toutes les sociétés humaines les personnes âgées ont occupé une place essentielle pour ne pas dire prépondérante. Historiens, ethnologues, sociologues sont unanimes. Les personnes âgées représentaient, même dans les civilisations les plus anciennes, des sources d'inspiration, de sagesse et d'arbitrage. Elles étaient estimées et respectées; leur parole écoutée. L'expérience de leur vie servait souvent de référence pour la conduite des affaires de la communauté, du village ou de la cité. Ce fut, au fil des années de moins en moins le cas jusqu'à faire des personnes âgées des êtres isolés et parfois même exclus de la société.

Sans doute, l'évolution des modes de vie peut expliquer en partie ce phénomène; l'urbanisation de plus en plus forte, la dispersion familiale, l'organisation du travail, la référence à des valeurs différentes plus individuelles que celles qui présidaient aux relations humaines, il y a encore seulement quelques décennies, ont entraîné l'affaiblissement du rôle des personnes âgées dans la vie quotidienne.

Si les sociétés actuelles, dites modernes et de progrès ont décidé, inspirées par la communauté internationale et la volonté des nations, de célébrer chaque année, le 1er octobre, une journée internationale en leur honneur, c'est sans doute parce qu'elles ont compris que négliger la richesse offerte par l'accumulation et la multiplication d'expériences et de vécus de nos aînés de même que refuser le recours à la disponibilité et à la bonne volonté de milliers de personnes aux multiples compétences étaient une véritable ineptie.

Il y a tout juste un an, le 1er octobre 1998, l'Année internationale des personnes âgées était lancée avec succès dans le monde entier comme au Siècle de l'Organisation sur le thème «Vers une société pour tous les âges». La Principauté de Monaco a fait sienne sans réserve l'ambition proclamée par ce thème. L'adhésion de mon pays à la célébration de cette Année a été symbolisée par la réalisation d'une flamme postale reproduisant le logo choisi par l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement princier a mis en oeuvre sous l'impulsion de S. A. S. le Prince souverain des opérations ponctuelles pour célébrer l'Année internationale. Il a surtout

établi et appliqué une politique dans le domaine du vieillissement en s'efforçant de préserver et de renforcer la solidarité entre générations et de favoriser la promotion du concept parfaitement mobilisateur d'une société pour tous les âges. Depuis le 1er octobre 1998 et jusqu'à la fin de l'année, des manifestations sont organisées sous la coordination d'un comité de pilotage regroupant les pouvoirs publics, les associations de retraités et de jeunes ainsi que des organismes à caractère social. Ces différentes manifestations ont permis un rapprochement entre générations : les jeunes scolarisés ont été invités à apporter leur concours à ces opérations à caractère culturel, didactique ou social, parmi lesquelles on peut citer l'organisation de conférences médicales, l'exposition d'oeuvres d'art, la rédaction d'un livret relatant les souvenirs des personnes âgées liés à l'histoire monégasque.

La politique engagée en faveur des personnes âgées est révélatrice des valeurs fondamentales qu'un pays entend promouvoir. Aussi, depuis de nombreuses années, ont été développées à Monaco des actions tendant à améliorer les conditions de vie des anciens : structures d'accueil, aides financières, mesures concrètes pour faciliter la vie quotidienne dans la sécurité — livraison de repas à domicile, aides ménagères, téléalarme.

De plus, a été institué à l'initiative de S. A. S. le Prince souverain et conformément aux orientations de l'Organisation mondiale de la santé, un service de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Bien entendu, ces personnes conservent le choix de rester à leur domicile ou de bénéficier d'un placement dans un établissement.

Dans le cadre des opérations immobilières réalisées par l'État, un certain nombre d'appartements seront spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées et réalisés dans des quartiers animés à proximité de commerces et de stations de transports en commun. Pour les personnes devant être placées en institution, un établissement de long séjour à proximité du Centre hospitalier Princesse Grace devrait être réalisé très prochainement.

Sur le plan financier, les personnes âgées monégasques ou résidant à Monaco perçoivent, si nécessaire, une allocation mensuelle leur permettant de subvenir à leurs besoins. Le montant de cette allocation majoré de 10 % cette année à l'occasion du Jubilé de S. A. S. le Prince souverain, est ainsi proche du salaire minimum versé aux salariés.

Ces initiatives sont d'autant plus indispensables que le vieillissement de la population et la baisse de la natalité

sont particulièrement importants dans notre pays. Lors du dernier recensement de la population, 22 % des résidents avaient plus de 65 ans dont 11 % plus de 75 ans. Selon des études prospectives, en 2010, les personnes de plus de 65 ans devraient représenter 25 % de la population, tandis qu'entre 1990 et 2010 le pourcentage des personnes de plus de 85 ans devrait augmenter de plus de 60%.

Alors que la pyramide des âges tend à se réduire et risque de disparaître et que la longévité s'accroît, les États tant au sud qu'au nord sont amenés à adopter une approche nouvelle à propos du vieillissement. Il appartient aux responsables politiques et sociaux, en coopération avec les personnes âgées elles-mêmes, les familles et les communautés d'envisager désormais le vieillissement d'une manière active et dynamique et non plus seulement passive c'est-à-dire de maintien en état.

Les nouvelles tendances démographiques contraignent les gouvernements à examiner les moyens de promouvoir une vieillesse plus impliquée dans la société et les activités communautaires, ce qui impose, pendant toute la durée de la vie, le maintien, voire le développement des capacités physiques et des ressources financières des individus et notamment des femmes, dont la durée moyenne de vie est supérieure à celle des hommes.

La politique adoptée par le Gouvernement princier cherche à assurer pour des existences plus longues, un cadre de vie répondant aux aspirations de notre société et adapté au contexte de la Principauté de Monaco, en y associant l'ensemble de la communauté monégasque y compris sa jeunesse afin de maintenir le lien si précieux entre les générations.

Le rapport du Secrétaire général sur les activités et le bilan de cette célébration permet de confirmer l'intérêt porté par les États, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à la mise en place d'infrastructures et de relations entre les différents intervenants afin de permettre, comme le préconisait le Plan d'action international sur le vieillissement, que la préparation de la population dans son ensemble aux dernières étapes de la vie fasse partie intégrante des politiques sociales et prenne en compte les facteurs physiques, psychologiques, culturels, religieux, spirituels, économiques, sanitaires et autres.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée l'an prochain aux résultats du Sommet mondial pour le développement social permettra, nous en sommes convaincus, de définir des stratégies concrètes en vue de l'instauration d'«une société pour tous les âges». Dans cette

perspective, le programme des Nations Unies sur le vieillissement, qui fait office de secrétariat pour l'Année internationale des personnes âgées et qui est la cheville ouvrière du succès de cette commémoration, aura un rôle prépondérant à jouer dans le suivi de l'Année. Nous tenons à l'assurer de notre plein appui.

La délégation monégasque soutient et s'exprimera sans réserve en faveur du projet de résolution qui résumera nos travaux.

**Mme Eldermire-Shearer** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe à la déclaration que vient de faire le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous tenons à remercier le Secrétaire général de l'appui et des orientations qu'il nous a fournis sur cette question. Nous reconnaissons également la contribution inestimable de l'Ambassadrice Julia Tavares de Álvarez, de la République dominicaine, à la promotion des questions relatives aux personnes âgées.

Ce n'est pas une coïncidence si l'Année internationale des personnes âgées a lieu à la fin de ce siècle, un siècle qui a connu certaines des transformations les plus profondes de la société. Les progrès rapides de la science et de la technologie, qui ont entraîné des améliorations spectaculaires dans les domaines de la santé, de l'hygiène, de la nutrition et de la longévité, ont également été accompagnés d'une importante augmentation du nombre de personnes atteignant un âge avancé. Depuis 1950, l'espérance de vie moyenne dans le monde a augmenté de 20 ans, pour atteindre le chiffre actuel de 60 ans. La proportion des personnes âgées a également fortement augmenté. Actuellement, une personne sur 10 a 60 ans ou plus et, en 2050, une personne sur 5 aura 60 ans ou plus. C'est là une question qui revêt une importance particulière pour les Caraïbes, car le vieillissement de sa population est le plus marqué dans le monde en développement.

Nous nous félicitons donc de ce que l'accent ait été mis sur les difficultés créées par cette révolution démographique et sommes reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport en la matière. Le rapport montre que la question du vieillissement de la population relève d'une interaction complexe qui exige une collaboration entre de nombreuses institutions, de nombreux départements gouvernementaux et de nombreuses organisations non gouvernementales. Il est essentiel que les politiques du vieillissement soient intégrées dans le cadre plus vaste de développement.

La Jamaïque connaît elle aussi sa propre version de la révolution démographique et le Gouvernement a créé des

programmes pour surmonter les difficultés créées par ce phénomène. Actuellement, les personnes âgées représentent 10 % de la population jamaïcaine et notre espérance de vie dépasse 72 ans. Les personnes âgées représentent également la seule tranche d'âge de notre population qui augmente en pourcentage d'année en année. Il est prévu qu'en 2020, il y aura environ 400 000 personnes âgées en Jamaïque. Reconnaissant les besoins supplémentaires des personnes âgées en matière de soins de santé, le Programme jamaïcain de médicaments pour les personnes âgées a été lancé à l'intention de toutes les personnes âgées, quels que soient leurs revenus. Le Programme subventionne le coût des médicaments prescrits pour des affections qui touchent principalement les personnes âgées. Il y a à présent plus de 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus qui se sont inscrites à ce Programme.

Reconnaissant l'importance des personnes âgées, le Gouvernement jamaïcain a créé, en 1976, le Conseil national sur le vieillissement, qui est chargé de recommander et de concevoir des programmes visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Le Conseil mène des activités au plan national et sur le terrain, qui sont principalement assurées par des bénévoles. Le Conseil a été désigné pour coordonner l'Année internationale des personnes âgées et organiser les programmes de l'Année. Le Gouvernement a fourni le budget opérationnel et le secteur privé, une importante aide complémentaire. La liste des activités est distribuée en ce moment dans cette salle. Je vais toutefois en relever quelques-unes.

Le Gouvernement jamaïcain demeure résolu à défendre la cause des personnes âgées et a estimé que la célébration de cette Année offrait une occasion de combler des lacunes dans les politiques et programmes relatifs aux personnes âgées et d'établir des rapports de collaboration. Les activités de l'Année ont été organisées autour du thème général de «Une société pour tous les âges», l'accent étant mis sur deux sous-thèmes proposés : l'approche intergénérationnelle et le lien entre le vieillissement de la population et le développement.

L'éducation au vieillissement et à ses questions connexes a été l'aspect principal de l'Année. Une importante initiative, qui se poursuivra au nouveau millénaire, a été lancée : il s'agit de faire prendre conscience aux jeunes et à leurs enseignants du fait que le vieillissement est un processus qui se déroule tout au long de la vie. Cette initiative vise également à inciter les autres générations à mieux comprendre et respecter les personnes âgées. Les jeunes doivent comprendre que le vieillissement n'est pas une maladie, mais un processus naturel et inévitable et

qu'ils doivent se préparer à cette étape de la vie tant qu'ils sont encore jeunes. Un concours d'affiches et d'essais scolaires a été lancé dans le cadre de cette initiative. La composante «éducation» comprenait un programme destiné à d'autres groupes d'âge, notamment aux personnes d'âge moyen, à l'appui de la campagne pour l'Initiative mondiale en faveur d'un vieillissement actif.

À l'avenir, les efforts intenses de collaboration entre le Ministère de l'éducation et le Conseil — des efforts qui sont soutenus par les deux Ministres en personne — se poursuivront. Il s'agira d'améliorer le programme d'enseignement et d'organiser des activités à l'intention des étudiants et des enseignants. L'University of the West Indies (l'Université des Indes occidentales), avec l'aide financière de Help Age International, a conçu un programme de formation à l'intention des prestataires de soins. Ce programme est suffisamment simple pour être compris par tous ceux qui y sont inscrits, quel que soit le niveau d'alphabétisation des stagiaires. C'est pour reconnaître l'importance de dispenser des soins, qui grandira au fil des années, que ce programme a été conçu. Dans le cadre de l'Année internationale, un manuel sur les soins familiaux est en cours de rédaction.

Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de ses initiatives plus anciennes qui sont à l'origine des objectifs mondiaux et nationaux sur la base desquels la politique nationale de la Jamaïque sur le vieillissement a pris forme. Cette politique nationale, présentée au Parlement en 1996, a fait l'objet d'une vaste campagne de sensibilisation au cours de l'Année. Elle touche à huit grands domaines, notamment l'éducation, la santé, la sécurité sociale et la sécurité du revenu. Les activités de plaidoyer ont été très utiles pour informer la population de la politique nationale du Gouvernement. Je tiens à remercier de leur collaboration les médias locaux, en Jamaïque, notamment le *Daily Gleaner* qui consacre chaque semaine une page aux personnes âgées.

Le Gouvernement a également veillé à ce que la question du vieillissement demeure au premier plan de l'ordre du jour régional. Il a présenté des résolutions à d'importantes réunions, par exemple à celle du Conseil sur le développement humain et social de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), en février 1999. La CARICOM plaide aussi en faveur de l'adoption d'un projet de charte pour le vieillissement sain, qui a été mise en chantier de concert avec l'Organisation panaméricaine de la santé. La charte reconnaît que les modes de vie qui permettent un vieillissement actif et sain doivent être adoptés de bonne heure et maintenus tout au long de la vie. Ces modes de vie déterminent la

capacité de l'individu de limiter et éviter les maladies et les infirmités et de mener des activités sociales et productives.

La Jamaïque a lancé cette charte au niveau national lors d'une marche en faveur de l'Initiative mondiale le 2 octobre 1999. La charte a été présentée aux dirigeants gouvernementaux, au secteur privé, aux syndicats, aux Églises et à d'autres organisations non gouvernementales, qui l'ont adoptée dès son lancement.

Outre les préoccupations d'ordre économique, des études ont permis de constater que la solitude et le manque d'occasions d'interaction sociale constituaient les préoccupations majeures des personnes âgées à la Jamaïque. Il existe maintenant un programme, financé par une organisation non gouvernementale mais mené par le Conseil national, qui appuie des activités rémunératrices pour les personnes âgées dans les Golden Age Clubs afin de promouvoir un vieillissement actif. Plus de 300 projets ont été lancés, dont 30 furent financés pendant l'Année internationale.

Alors que nos coeurs et nos yeux attendent avec émotion l'avènement d'un nouveau siècle et les promesses qu'il annonce, nous ne devons pas oublier nos aînés qui ont tant fait avant nous et grâce aux legs desquels nous avons construit nos sociétés contemporaines. Nous espérons qu'au cours des années à venir, les générations futures pourront édifier un monde meilleur et plus humain pour les personnes âgées, de manière à réaliser les objectifs de cette année en vue d'une société pour tous les âges.

**Mme Corado-Cuevas** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement guatémaltèque se félicite des mesures destinées à promouvoir le développement et la participation des personnes âgées, gardiennes de la sagesse et des valeurs de notre société guatémaltèque, notamment au sein de notre population autochtone.

Notre pays s'efforce sans cesse — dans la limite de ses moyens — de traduire les principes du Plan d'action international sur le vieillissement, adopté en 1982 à Vienne, en orientations gouvernementales et en mesures pratiques pour répondre aux besoins prioritaires des personnes âgées. Même si beaucoup reste à faire, l'État et ses institutions sont chargés d'assurer aux personnes âgées les conditions nécessaires à la qualité de vie en créant des mécanismes tournés vers l'avenir et en renforçant les institutions nationales qui travaillent en leur nom.

À cet effet, le Guatemala a adopté les mesures suivantes pour protéger les personnes âgées.

Premièrement, il a promulgué la loi sur la protection des personnes du troisième âge — décret 80-96 de l'organe législatif — dont l'objectif est de protéger les intérêts des personnes âgées et de leur garantir un niveau de vie assurant une existence utile et digne. Il comprend notamment le droit de participer au développement national, l'accès sans discrimination à l'emploi et une formation à un deuxième emploi. Le Ministère de la santé publique est chargé de la couverture sanitaire. Les municipalités sont responsables d'éliminer les entraves à la libre circulation dans les bâtiments alors que les services publics et privés sont instamment priés d'accorder des réductions et des exemptions en fonction de la situation socioéconomique de chacun. On prend actuellement des dispositions générales pour prévenir et pénaliser les mauvais traitements.

Deuxièmement, nous avons créé le poste d'Avocat pour les personnes âgées dans le cadre du Bureau du Procureur général. Sa fonction consiste à aider les personnes âgées en cas d'agression verbale ou physique.

Troisièmement, nous avons promulgué la loi sur l'élimination de la violence familiale — décret 90-96 de l'organe législatif — qui protège les catégories vulnérables de la famille : enfants, femmes et vieillards.

Je voudrais mentionner en particulier les Conseils des Anciens au sein de notre population rurale autochtone, où les vieillards servent de guides à leur communauté. Ces Conseils sont un exemple d'autorité créée par la communauté; ils fournissent des orientations au groupe et règlent les conflits. Les membres des Conseils transmettent oralement la culture et les connaissances, y compris en médecine traditionnelle. Contrairement à ce qui est le cas ailleurs, les femmes y jouent un rôle aussi important que celui des hommes. Le Gouvernement guatémaltèque s'efforce de faciliter la consolidation des institutions sociales autochtones et, pour ce faire, appuie les Conseils des Anciens.

De même dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées, une série d'activités ont eu lieu au Guatemala pour éveiller l'intérêt des divers secteurs et éliminer les barrières socioculturelles que peuvent rencontrer les personnes âgées. Nous citerons notamment l'organisation de congrès de gériatrie, de foires des grands-parents, de foires de la santé, de cours, d'événements sportifs, de parades réunissant les représentants de plusieurs générations, de concerts, de forums, etc., couronnés samedi dernier par une parade et une «Accolade planétaire», en présence du Président de la République.

À l'avenir, nous continuerons de renforcer toutes ces activités en faveur des personnes âgées. C'est pourquoi nous appuyons la convocation, en 2002, d'une rencontre internationale pour examiner les résultats de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Nous pensons également que le Plan d'action sur le vieillissement, adopté en 1982, devrait être mis à jour.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance pour le travail réalisé par les deux coprésidents du Groupe consultatif pour l'Année internationale des personnes âgées, l'Ambassadrice Julia Tavares de Álvarez, de la République dominicaine, et le Conseiller Aurelio Fernández, de l'Espagne. Depuis sa création, le Groupe a été un important lieu d'échange d'informations et d'expériences entre les diverses délégations, organes du système et organisations non gouvernementales. Il a permis un processus continu de consultations pour explorer et analyser de nouvelles initiatives individuelles et collectives sur des questions concernant le troisième âge.

**M. Ribeiro Mendes** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration de la présidence finlandaise de l'Union européenne.

Comme la plupart des pays développés, le Portugal fait face actuellement aux immenses défis politiques, sociaux et économiques liés au vieillissement marqué de sa population. C'est dans la catégorie des personnes âgées que le risque d'exclusion sociale est le plus grand. En outre, divers problèmes résultent du vieillissement des travailleurs et de la diminution relative de la population économiquement active. Ces problèmes obligent à gérer les ressources humaines en insistant davantage sur les questions liées à l'âge, facteur négligé jusqu'à présent. Ils obligent aussi à reformuler les politiques qui fournissaient traditionnellement des incitations à une retraite anticipée du marché du travail, à centrer l'attention comme on ne l'avait jamais fait, sur l'enseignement à long terme et à offrir de nouvelles possibilités aux personnes âgées.

Un deuxième aspect de ce difficile problème tient aux pressions exercées sur les régimes de retraite et sur les ressources financières de l'État, vu le grand nombre de retraités et la diminution globale de la population active. Le besoin croissant de services de santé et d'aide sociale pour les personnes âgées est le troisième aspect du problème. L'accroissement considérable du nombre de personnes âgées ayant besoin d'assistance pèsera de plus en plus lourd sur l'actuel système de soins à long terme. Il faut adopter des mesures destinées à réduire une augmentation du nombre de personnes à charge en encourageant les habitudes propres à

préserver la santé des personnes âgées, en prévenant les accidents et en assurant le retour des malades à la santé.

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement portugais élabore des politiques sociales novatrices en vue de promouvoir activement les droits sociaux. Ainsi, les mesures et programmes sociaux suivants ont été mis au point.

En 1996, le Portugal a lancé le programme du revenu minimum garanti, dont bénéficient à l'heure actuelle plus de 130 000 familles et près de 400 000 personnes, soit 4 % de la population du pays, dont 90 000 sont déjà couvertes par des programmes d'insertion sociale. Une grande partie des bénéficiaires sont des personnes âgées de 65 ans ou plus.

Le Portugal a également adopté une nouvelle politique en vue d'augmenter les prestations annuelles en faveur de plus d'un million de personnes dont la pension est inférieure au salaire minimum national. En même temps, le régime des retraites est aujourd'hui plus souple, si bien que les travailleurs peuvent décider de la date de leur retraite en fonction de leur profession, de leur famille ou même du marché du travail. Ces changements ont été faits sans perdre de vue préservation et la viabilité financière du système de sécurité sociale.

Les mesures que j'ai mentionnées n'anticipent pas sur la nécessité pour nous de définir une stratégie cohérente pour réformer le système de sécurité sociale du Portugal, dans le cadre de notre intégration à l'Union européenne.

Selon le Gouvernement portugais, il y a trois principaux domaines de sécurité sociale universelle qui correspondent aux nouveaux risques sociaux, aux mutations économiques et à la nouvelle éthique du partenariat contractuel entre l'État et ses citoyens. Ces domaines sont, d'abord, la protection des groupes et personnes vulnérables, qui doit être assurée grâce à un système de droits fondé sur la citoyenneté et garanti par le biais de la solidarité nationale; deuxièmement, la protection des familles, grâce à des allocations en espèces et à l'offre de services pour soutenir les personnes âgées confrontées à la dépendance et à d'autres situations de grande vulnérabilité; et, troisièmement, les programmes de substitution au revenu, qui, grâce à des régimes de cotisations obligatoires à la sécurité sociale fondés sur la solidarité interprofessions et intergénération, ainsi qu'à des régimes de retraite privés volontaires, doivent être favorisés par des politiques et des mesures d'encouragement appropriées.

En tant que membre de l'Union européenne, le Portugal a placé les politiques sociales, concernant l'emploi, la

formation professionnelle, la santé, la solidarité et la sécurité sociale, au coeur même de son modèle de développement. Ces politiques sont en harmonie avec les choix fondamentaux de l'Union, en vue d'une croissance soutenue de l'économie, assortie de justice sociale, au sein d'une Europe pour tous les âges.

La nécessité de mettre au point une stratégie active pour le vieillissement a été fréquemment soulignée, à la fois en matière de politiques d'emploi et en matière d'action sociale, de soins de santé et de politiques concernant la famille.

Nos politiques de vieillissement actif continueront d'éliminer les obstacles à la souplesse de toute une vie pour tous les citoyens, afin de leur offrir un plus large éventail de choix en matière d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi et de santé qui les aideront à préserver leur autonomie pendant leur vieillesse. Ainsi, des soins prolongés devraient être considérés comme un risque social naturel qui doit être conjointement financé par la population économiquement active et par les personnes âgées. Un accès équilibré aux soins à domicile et dans les institutions devrait assurer une couverture de plus en plus large et financièrement viable.

La réforme de notre système public de pensions devrait également être envisagée à la lumière de cette stratégie de vieillissement actif, tenant compte de l'augmentation de la longévité et de la valeur économique de la personne âgée en tant ressource humaine.

La nécessité d'établir de nouvelles prestations tout particulièrement adaptées à la dépendance chronique des citoyens les plus âgés est aussi examinée. En particulier, à partir de juillet cette année la protection sociale devant être accordée aux retraités qui se trouvent dans une situation de dépendance a été définie et réglementée. Cela s'est traduit par la mise en place d'un système de prestations en espèces dont le montant est proportionnel au degré de dépendance.

En conclusion, l'autonomie d'une personne âgée et le renforcement des capacités et des compétences des familles et de la communauté pour faire face à la dépendance à long terme sont maintenant les principaux objectifs de nos politiques sociales.

Comme la présidence de l'Union européenne l'a dit hier, le Portugal aussi estime aussi que l'Année internationale des personnes âgées est un point de départ important et une occasion de continuer à bâtir un monde dans lequel toutes les générations pourraient jouir pleinement de leurs

droits de citoyens, et atteindre leurs buts personnels dans la liberté et la solidarité.

Les actions menées au sein du système des Nations Unies, que nous saluons, porteront des fruits si nous pouvons en assurer le suivi. En ce qui nous concerne, nous ne ménagerons pas nos efforts pour mettre au point des stratégies d'un vieillissement actif qui permette aux personnes âgées de vivre plus longtemps, avec une plus grande autonomie et pleinement insérées dans la société à laquelle elles appartiennent.

Nous poursuivrons ces efforts en étant tout à faits solidaires de tous les peuples du monde, en continuant de contribuer à cette cause, qui, de la vieille Europe aux nouveaux pays naissants, a souvent entraîné d'énormes coûts sociaux et humains, en particulier pour les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables. La création en cours de l'État indépendant du Timor oriental, qui illustre cela de façon spectaculaire, constitue une responsabilité pour toute l'humanité qui mérite notre appui continu.

**M. Andjaba** (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation se félicite du rapport (A/54/268) du Secrétaire général et le remercie des efforts qu'il déploie relativement à cette question. Alors que cette année touche à sa fin, le monde est amené à se souvenir que tous les membres de la société devraient avoir les mêmes possibilités, indépendamment de leur âge, tant que ces citoyens sont en mesure de participer aux activités d'une société. On nous rappelle également la nouvelle façon de penser selon laquelle les personnes âgées ne doivent pas être considérées comme des charges pour la société, mais plutôt comme des citoyens utiles avec des obligations égales pour façonner notre future.

L'engagement de la Namibie en faveur de ses personnes âgées est bien connu. La Namibie est l'un des très rares pays en Afrique qui versent une retraite à leurs citoyens dès l'âge de 60 ans jusqu'à ce qu'ils quittent ce monde. Bien que cette pension ne suffise pas à satisfaire tous les besoins des personnes âgées, notamment celles qui vivent en zone urbaine, elle représente un revenu et un moyen de subsistance important pour la majorité de nos personnes âgées qui vivent en zone rurale. Cette pension permet également aux personnes âgées de notre société de s'occuper de leurs petits-enfants, dont la plupart sont des orphelins dont les parents sont morts de sida.

Outre les retraites, le Gouvernement namibien subventionne également des résidences pour personnes âgées où celles-ci reçoivent les soins appropriés, notamment des soins de santé, et sont entièrement prises en charge par l'État.

Afin de compléter une retraite insuffisante, le Président de la République de Namibie lancera, à la fin de ce mois, un fonds de retraite pour les personnes âgées. Cette mesure coïncide à dessin avec les activités menées pendant l'Année internationale des personnes âgées. Le Gouvernement namibien préconise aussi l'élaboration d'un plan national pour les personnes âgées dans notre société.

On estime que d'ici 2050, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus dépassera 2 milliards. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants. On estime également qu'en 2050, le pourcentage des personnes âgées de 60 ans et plus sera en Namibie trois fois plus élevé qu'aujourd'hui.

On a dit que, bien que nous vivions à une époque marquée par le vieillissement, nous sommes en terrain inconnu. Nous parlons tous d'allongement de l'espérance de vie en termes de qualité de vie et de services nécessaires pour faire face aux besoins des sociétés vieillissantes. Les hommes et les femmes âgés auront besoin de perspectives nouvelles et de systèmes d'appui, notamment en matière de production de revenu, de sécurité sociale et de soins de santé. Nous devons donc nous organiser à l'avance.

C'est pourquoi il est parfaitement justifié que l'Année internationale ait pour thème «Vers une société pour tous les âges». Les personnes âgées d'aujourd'hui sont de bien des manières les pionniers d'hier et les fondateurs de demain. Leur ténacité et leur courage ont grandement facilité notre avenir, le rendant plus sain et plus sûr. Il incombe donc à nous tous de veiller à ce que nos sociétés n'exercent pas de discrimination à l'égard des personnes âgées. Après tout, nous suivons tous le même chemin. Ce n'est qu'une question de temps avant que nous-mêmes ne devenions les personnes âgées de demain.

À cet égard, nous saluons le travail effectué ces deux dernières années pour préparer l'Année internationale des personnes âgées. Les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont travaillé ensemble dans un esprit de coopération. L'adoption, en 1991, des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et, en 1992, du Plan d'action international sur le vieillissement nous ont fourni un cadre général et des

directives d'ensemble pour l'action à mener en matière de vieillissement.

Je ne peux terminer sans évoquer l'impact négatif de la pandémie de sida sur les personnes âgées en Afrique subsaharienne. Dans mon pays, la Namibie, les personnes âgées doivent s'occuper des enfants, devenus orphelins, après que leurs parents ont succombé à la maladie. Ils tiennent donc le rôle non seulement de grands-parents, mais aussi de parents et de gardiens. Le Gouvernement namibien n'a donc d'autre choix que de redoubler d'efforts pour tenter d'alléger le fardeau des personnes âgées en leur apportant une aide pour élever les enfants.

Pendant, dans la plupart des sociétés traditionnelles, comme en Namibie, les personnes âgées sont également prises en charge par la société et par leurs proches. Nos coutumes exigent que l'on s'occupe des personnes âgées et couvre leurs besoins car ce sont elles qui ont façonné notre avenir.

La question des personnes âgées revêt à nos yeux une importance particulière. Nous espérons donc que la résolution sur ce sujet sera adoptée sans mise aux voix.

**M. Petrella** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le 28 août 1948, le Gouvernement argentin a adopté la Déclaration des droits des personnes âgées. Cette déclaration reconnaissait que les personnes âgées jouissaient de droits spécifiques : droits à l'aide, au logement, à l'alimentation, aux soins de santé physique et morale, aux loisirs, au travail, à la tranquillité et au respect.

Cette initiative, appuyée par toutes les forces politiques et bénéficiant des ressources budgétaires adéquates, a constitué un grand progrès social pour l'Argentine, pays se caractérisant par une population multiculturelle, qui en était encore à l'époque à assimiler les grands flux migratoires du XIXe siècle et du début du XXe siècle.

En 1948, le monde commençait à peine à se remettre de la Seconde Guerre mondiale. Face aux séquelles tragiques de cette guerre, il adoptait des instruments aussi importants que la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la fin de cette même année, et les Conventions de Genève, l'année suivante.

À l'époque, le vieillissement ne représentait pas une question aussi pressante qu'aujourd'hui. Pour un pays en développement, établir des droits pour les personnes âgées était considéré comme une position d'avant-garde.



Cette initiative a ensuite été reprise au-delà des frontières de l'Argentine. Il est intéressant de relire les documents des Nations Unies de l'époque. À la page 618 de l'*Annuaire des Nations Unies* de 1948, il est signalé que le 23 septembre 1948, l'Argentine a soulevé cette question, dans le document A/621, à la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue cette année-là au Palais de Chaillot, à Paris. Elle a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et a présenté la Déclaration des droits de la vieillesse dans le document A/C.3/213/Rev.1.

Le 22 novembre 1948, au cours d'une séance nocturne de la Troisième Commission, l'Ambassadeur Enrique Corominas a présenté cette proposition au nom de l'Argentine. Le 30 novembre, la Troisième Commission l'a adoptée par 28 voix pour et 10 abstentions. Cette nuit-là, le représentant de l'Argentine a remercié les délégations qui avaient voté en faveur de cette proposition, ainsi que celles qui s'étaient abstenues car, grâce à leur concours, il avait été possible de consacrer un droit légitime qui serait un jour intégré à la législation de tous les pays.

Enfin, le 4 décembre 1948, l'Assemblée générale a adopté en séance plénière la résolution 213 (III) par 48 voix contre zéro, avec une abstention. C'est ainsi que la question des personnes âgées a été évoquée pour la première fois à l'ONU. Les droits envisagés dans la vision idéale de 1948 se retrouvent aujourd'hui dans les 62 recommandations du Plan d'action international sur le vieillissement de 1982 et d'autres instruments postérieurs.

Cinquante et une années se sont écoulées depuis 1948 et le même nombre d'années nous sépare de 2050 lorsque le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans dépassera le nombre de ceux qui auront moins de 15 ans. Ce phénomène se produira bien avant dans certaines régions. L'accroissement de la longévité et la baisse de la natalité, en particulier dans les sociétés qui créent le plus de richesses, donnent lieu à une transition démographique sans précédent dans laquelle la pyramide des âges s'est inversée par rapport à ce qu'elle était il y a 50 ans. Ces statistiques nous indiquent que la communauté internationale devra avoir résolu dans quelques années tous les obstacles qui se posent pour parvenir à une société ouverte à toutes les générations, qui garantisse la dignité des personnes âgées et reconnaisse leur utilité, en les intégrant dans le tissu social.

Le défi à relever n'est pas mince : dans quelques années, le Programme des Nations Unies sur le vieillissement devra probablement acquérir l'ampleur et la visibilité qu'ont aujourd'hui d'autres organismes du système des

Nations Unies si nous voulons que l'Organisation relève efficacement ce défi. Aux niveaux mondial, régional, national et local, les secteurs de l'éducation, du commerce, de la santé et tous les acteurs sociaux devront accepter le fait que les personnes âgées sont des agents utiles du développement.

Aujourd'hui, la question des personnes âgées, qui a été évoquée pour la première fois à l'ONU il y a 51 ans, a acquis une dimension plus large; ce dont témoigne l'Année internationale en cours. L'Argentine s'y est associée par diverses initiatives dont certaines ont été mentionnées au paragraphe 10 de l'excellent rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/268. L'Argentine est particulièrement préoccupée par les conséquences de la pauvreté pour les personnes âgées. Au nombre des activités entreprises, nous pouvons citer le plan national pour les personnes âgées qui permet d'apporter une aide à près d'un demi-million de personnes âgées démunies en leur fournissant des compléments alimentaires, des activités de tourisme social, des allocations et des médicaments. Le programme *Probienestar* (Pour le bien-être), les programmes de gériatrie, les subventions accordées par l'Institut national de sécurité sociale pour les retraités et le Programme pour l'aide et la solidarité à l'égard des personnes âgées, du Département du développement social, sont au nombre des initiatives actuellement mises en oeuvre.

Aujourd'hui, tous les pays doivent relever ce défi. L'Argentine s'associe à la proposition visant à organiser une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement 20 ans après la tenue du premier sommet mondial sur le vieillissement de 1982. Nous appuyons avec plaisir l'offre de l'Espagne, pays que nous souhaitons remercier pour la coopération qu'il offre dans ce domaine à l'Argentine, d'accueillir cette deuxième Assemblée.

Maintenant que l'Année internationale s'est achevée, nous devons poursuivre nos efforts. Comme l'a déclaré à juste titre l'Ambassadrice Julia Álvarez, de la République dominicaine, à qui nous souhaitons rendre hommage pour sa lucidité, son dévouement et ses efforts, il faut espérer que nous aurons la volonté et la perspicacité nécessaires pour faire en sorte que le 31 décembre prochain les personnes âgées occuperont la place qui leur revient dans la liste des préoccupations mondiales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des Membres de l'Assemblée sur une question concernant le maintien de l'ordre dans la salle de l'Assemblée. Malgré les lettres et les appels lancés par mes prédécesseurs, plusieurs délégations laissent sonner leurs téléphones porta-

bles au cours des séances dans la salle de l'Assemblée générale et dans les salles de conférence. Il est évident que les sonneries de ces téléphones au cours des débats perturbent leur bon déroulement. Je demande donc aux représentants et aux membres des délégations de déconnecter leurs téléphones portables ou de désactiver leur sonnerie lorsqu'ils se trouvent dans la salle de l'Assemblée générale et les salles de conférence et qu'une séance a lieu.

J'insiste sur ce point et je pourrais être contraint de désigner nommément les délégations qui ne se conforment pas à ces instructions si elles ignoraient ce nouvel appel.

**M. Nejad Hosseinian** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur ce point de l'ordre du jour. Je voudrais associer ma délégation à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Guyana a prononcée au nom du Groupe des 77.

Je félicite le Secrétaire général du rapport qu'il a publié sur ce point de l'ordre du jour (A/54/268) et je remercie le Secrétariat pour les efforts considérables qu'il a déployés dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées.

Le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre des personnes âgées dans le monde entier, qui résultent des progrès réalisés dans les domaines de la médecine, de l'hygiène, des sciences et de l'éducation, sont un phénomène caractéristique de cette fin du XXe siècle. Cette nouvelle réalité va bouleverser tous les aspects de la vie collective, tels que la pyramide des âges, les valeurs, les règles et les institutions des sociétés dans le monde entier.

On prévoit que le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus atteindra 828 millions en 2025, c'est-à-dire deux fois et demie de plus qu'en 1990 où l'on en comptait 328 millions. Bien que le phénomène du grisonnement se produise plutôt dans les pays industrialisés à l'heure actuelle, l'Asie connaîtra ce problème dans un proche avenir; en 2025, près de 56 % de la population âgée de plus de 60 ans dans le monde, soit 1 181 milliard, vivront en Asie.

Puisqu'il existe une différence de longévité entre les sexes — les femmes vivent en général plus longtemps que les hommes dans toutes les régions du monde, comme le fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale — les femmes représentent une majorité de la population du troisième âge.

Malgré toutes les perspectives nouvelles créées par les progrès technologiques, qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des populations du monde entier, les inégalités économiques se sont malheureusement amplifiées et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté — en particulier dans les pays en développement — s'est considérablement accru. À cet égard, les femmes âgées démunies sont tout particulièrement vulnérables et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière dans tout programme de protection sociale destiné au troisième âge.

Cette année, le thème central de la session de fonds du Conseil économique et social, tenue à Genève en juillet dernier, tournait autour de l'élimination de la pauvreté, du renforcement du pouvoir des femmes et de l'amélioration de la condition féminine. Dans le communiqué ministériel adopté au cours de cette session, on a souligné que dans toute stratégie d'élimination de la pauvreté, le renforcement du pouvoir des femmes en particulier était une condition sine qua non d'une action efficace en la matière et que la communauté internationale avait un rôle décisif à jouer en faveur des efforts d'élimination de la pauvreté.

Dans nombre de pays en développement, notamment dans la région d'Asie, le soutien familial est considéré comme la norme et la famille est dans l'opinion traditionnelle le mieux à même de fournir un soutien moral et économique aux personnes âgées. Or cette pratique est en train de perdre du terrain en raison de l'individualisme grandissant, de l'urbanisation et de l'apparition d'un système familial plus nucléaire. Aussi, en plus du soutien familial, d'autres sources de participation active dans les gouvernements et diverses institutions de la société civile — dont le secteur privé et les organisations non gouvernementales — doivent être invitées à contribuer à la formulation et à l'application de politiques et de programmes destinés aux personnes âgées.

Bien que la République islamique d'Iran ait une population jeune et que le pourcentage de personnes âgées de 60 ans et plus ne dépasse pas 6 % de la population totale, mon pays appuie néanmoins le cadre international commun mis en place par l'ONU pour promouvoir la condition des plus âgés et elle s'est engagée à soutenir leurs droits, à mettre à profit leur expérience et à leur fournir une sécurité sociale suffisante, dont une pension de retraite et des services de santé. Cette conviction qui est la nôtre repose sur les nombreuses recommandations du Saint Coran en ce qui concerne le respect, les soins et la protection à accorder aux parents et aux personnes âgées. De même, dans nos valeurs culturelles et religieuses, les personnes âgées sont tout à la fois protégées par la famille et constamment consultées sur

les importantes questions de la famille, ce qui garantit leur dignité.

En République islamique d'Iran, l'organisation nationale de protection sociale est chargée de soutenir les personnes âgées au niveau national et de leur fournir des services sociaux. Cette organisation, avec ses 63 centres, s'occupe dans tout le pays de l'hospitalisation et du logement des personnes âgées sans soutien. En outre, le Comité de secours de l'imam Khomeini se charge en particulier de répondre aux besoins de base des personnes âgées sans famille.

En ce qui concerne nos engagements nationaux d'appuyer le cadre commun de l'ONU pour l'amélioration de la condition des personnes âgées, plusieurs mesures ont été prises dans mon pays pour l'amélioration de la qualité de vie des plus âgés, notamment dans le domaine de la sensibilisation du public. Voici certaines des mesures qui ont été prises.

Des campagnes d'information et d'éducation sur le vieillissement visant à en donner une image positive sont lancées chaque année en étroite collaboration avec des associations de retraités, à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre.

Dans le cadre de la commémoration par l'ONU de l'Année internationale des personnes âgées, un certain nombre de séminaires sur les problèmes des personnes âgées ont été organisés, des livres et des articles publiés et des films, des documentaires et des émissions de radio et de télévision produits.

Notre première conférence internationale sur le vieillissement va se tenir ce mois. Elle est parrainée par la Société féminine de bienfaisance, organisation non gouvernementale iranienne affiliée à la Maison Kahrizak des handicapés et du troisième âge, qui bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. L'objectif de la conférence est de réunir des experts du monde entier pour qu'ils puissent échanger leurs idées, leur savoir-faire et leur expérience sur les questions liées au troisième âge.

Puisque le problème du vieillissement figurera au nombre des grandes questions du prochain millénaire sur le plan démographique, social, économique et de la santé, et fera l'objet d'une planification soignée et d'un examen efficace, la collecte et l'échange d'informations et de savoir-faire entre États Membres et organisations internationales, recommandés dans le Plan d'action international de Vienne

sur le vieillissement permettraient, tout en continuant d'assurer une visibilité spéciale de la situation des personnes âgées au niveau mondial, de renforcer les liens entre les jeunes et les vieilles générations en vue de profiter de l'expérience et du patrimoine culturel des personnes âgées. À cet égard, la République islamique d'Iran appuie pleinement les suggestions visant à mettre au point une stratégie à long terme sur le vieillissement pour le XXIe siècle.

*La séance est levée à 13 h 10.*